

BUDGET INITIAL 2017

Le budget initial 2017 est construit avec des marges de manœuvre budgétaires beaucoup plus faibles que d'habitude. Il reprend en effet les projections d'exécution du budget 2016 réalisées en septembre. Y sont intégrées néanmoins les évolutions pressenties à ce jour et quelques marges de manœuvre car le BI 2017 reste, comme par le passé, un budget limitatif.

Le Budget Initial 2017 est construit avec les hypothèses suivantes :

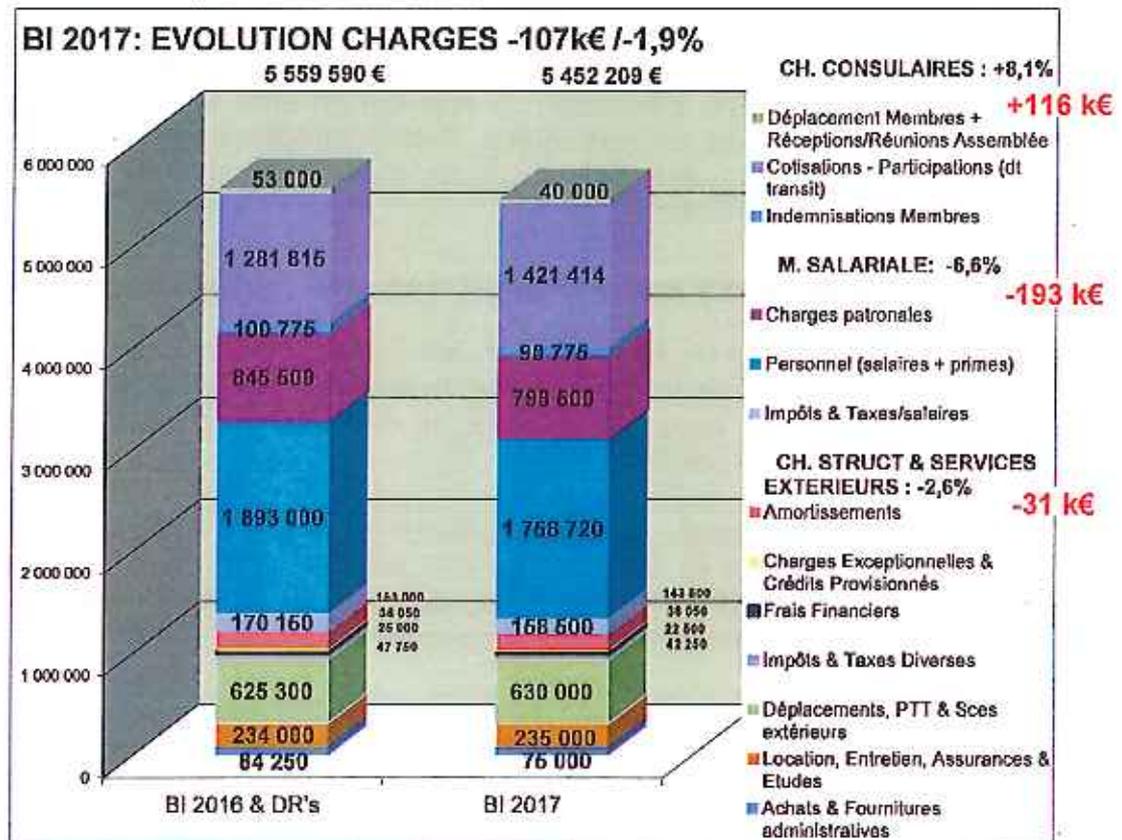
- La loi de finance pour 2016 a reporté l'application de la baisse de -2% de la dotation de TaTFNB en 2016 et 2017. Ce budget n'en tient donc pas compte, ni des baisses de cotisations obligatoires qui y seraient liées.
- La masse salariale baisse (-193k€), l'effectif global budgétaire passe de 54,6 à 50,8 ETP soit -3,8 ETP, dont -2.5 etp et -130 k€ liés directement à la régionalisation des fonctions supports en Chambre régionale à compter du 15 mai 2017.
- Cette régionalisation est partiellement prise en compte (masse salariale, investissements informatique) dans ce budget car à cette heure, nous n'en connaissons pas tous les contours et impacts notamment budgétaires.
- Malgré de grandes incertitudes sur divers postes, le volume des recettes en convention n'est qu'en légère baisse de -47 k€...
- Le programme d'investissement est limité principalement à des investissements reportés de 2016 : réparations de toitures et aménagements de locaux (salle visio notamment). Un emprunt de 120k€ est programmé pour leur financement.

Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par la Chambre d'Agriculture en début de mandature, à savoir les 7 programmes d'intérêt général définis dans le cadre d'un budget unique.

① La Section de fonctionnement

A) LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Pour un total de 5 452 209€, les charges prévisionnelles sont en diminution de -1,9% (-107 381€) par rapport à celles du budget initial + décision rectificative 2016. Elles se répartissent en 3 principales masses détaillées ci-après :



➤ Les charges de structures & services extérieurs :

-2.6% soit -31 050€ à 1 184 300€ Enveloppe budgétaire "Fonctionnement" hors cotisations obligatoires (1 221 286€) déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (40 000€) et frais d'élection Chambre (5 833€) repris en charges consulaires

L'évolution des charges de fonctionnement s'explique par :

- une baisse sur les achats et fournitures administratives de -9k€ dont -6k€ sur les fournitures administratives.
- une légère augmentation de 1 000€ sur les locations, entretiens et assurances expliquée par une augmentation des frais d'étude et de recherche de +6k€ (y compris les frais liés au SIRCA) et des locations mobilières +2k€ (Véhicules de services en LLD) compensées en partie par une diminution des coûts de maintenance et d'entretiens divers de -7.5k€
- une augmentation de 5k€ sur les déplacements, PTT et services extérieurs, parmi lesquels :
 - -7k€ sur les contrats de nettoyage
 - -5k€ sur les frais de réceptions des services
 - +7.5k€ sur les coûts de personnel Intérimaire, de vacataires ou de personnel mis à disposition
 - la participation aux frais de fonctionnement de l'organisme ADEFOR pour un montant de 10k€, participation nouvelle à compter du 01-01-2017.
- une baisse sur les frais financiers de 2.5k€ (malgré l'emprunt supplémentaire pour les investissements en mobiliers et immobiliers prévu en 2017)
- le montant en net diminution des amortissements de -19.5k€, lié aux amortissements terminés concernant 2 véhicules de service, l'audit informatique 2015 et des investissements en matériels informatiques divers réalisés en 2013.

➤ La masse salariale :

-6,6% (soit -192 930€) à 2 715 720€ Enveloppe budgétaire "Personnel" hors indemnités membres élus repris en charges consulaires (90 775€)

- La masse salariale diminue de 193k€ avec un effectif de 50.8 Équivalents Temps Plein en diminution de -3.8 ETP rémunérés. Cela s'explique principalement avec l'intégration dans ce BI 2017 du transfert de personnel de fonction support vers la Chambre Régionale d'Agriculture BFC au 15/05/2017 (Impact prévisionnel de -2.5etp et -130k€ pour l'année 2017). Par ailleurs, on prévoit également une baisse de -1.3etp due au non remplacement ou au remplacement partiel de certains salariés en privilégiant un redéploiement des missions sur des agents présents.
- Les hypothèses du budget initial 2017 comprennent l'embauche d'une personne sur l'action "Alimentation de proximité" ainsi qu'une embauche prévisionnelle dite de "sécurité budgétaire" (idem BI 2016).
- Par ailleurs, la provision de congés payés est maintenue à son niveau de 2016 (+2k€) en prenant comme hypothèse que le solde de congés payés à fin 2017 sera quasi identique à celui de 2016.

➤ Les charges consulaires de l'Assemblée :

+8.1% (soit +116 599€) à 1 552 189€ Enveloppe budgétaire "Intervention" y compris les cotisations obligatoires (1 221 286€), les déplacements membres élus, les frais de réceptions Assemblée (40 000€), les indemnités membres élus (90 775€) et les frais d'élection Chambre (5 833€)

- Les frais prévisionnels de déplacements des membres élus et de réceptions de l'Assemblée s'élèvent à 40 000€ et sont en diminution de -13 000€ (soit -9.9%)
- Les Indemnités des membres élus sont en diminution de -10 000€ à 90 775€ (soit -24.5%)
- Les subventions et cotisations s'élèvent à 1 421 414€ en augmentation de +10.9% soit +139 599€. Elles se divisent en 4 catégories :

	2016	2017
Cotisations Obligatoires	1 081 049€	1 221 286€
Subventions Non obligatoires	171 586€	171 698€
Cotisations Non Obligatoires	29 180€	28 430€
Subventions en Transit	0€	0€
Total Subventions & Cotisations	1 281 815€	1 421 414€

- **Les cotisations obligatoires** augmentent de +140 237€ soit +13%. Elles représentent 86% des Subventions et Cotisations.

Parmi les évolutions significatives :

- Création des cotisations vers la Chambre Régionale d'Agriculture BFC en compensation des diminutions de masse salariale des agents transférés et du transfert de la gestion et des achats du matériel informatique.
- Maintien des autres cotisations obligatoires

	2016	2017
Cotisation APCA	82 000€	82 000€
Cotisation CNPF	374 000€	374 000€
Cotisation CRA Pôle régional Terre d'avenir	172 500€	172 500€
Cotisation Chambre Régionale d'Agriculture BFC	215 699€	215 699€
Cotisation CRA BFC Fonctions Supports	0€	130 000€
Cotisation CRA BFC Informatique	0€	10 237€
Cotisation PPRDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	187 000€	187 000€
Cotisation communes forestières	18 500€	18 500€
Cotisation FG Présidents	3 350€	3 350€
Cotisation Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des chambres d'agriculture	28 000€	28 000€
Cotisations Obligatoires	1 081 049€	1 221 286€

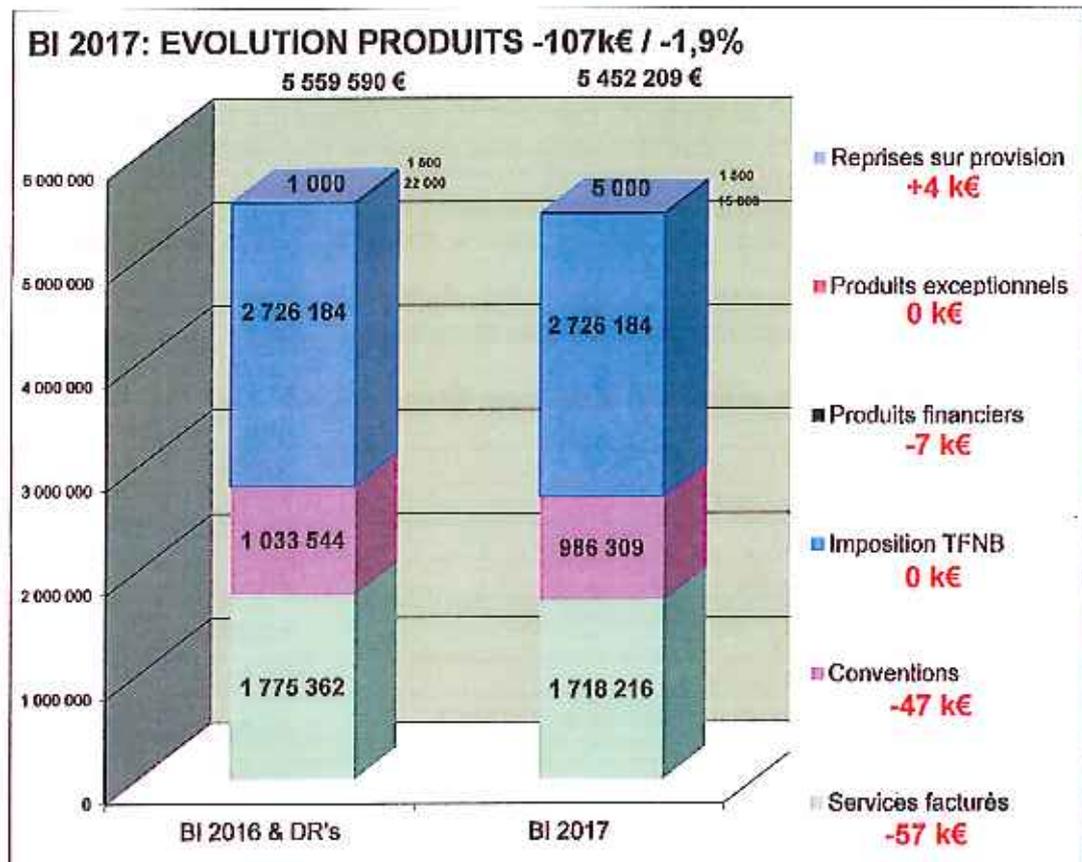
- **Les autres cotisations et subventions non obligatoires** s'élèvent à 200 128€ et se maintiennent à leur niveau du BI 2016 + DR's (-0.3% soit -638C)

	2016	2017
Frais Elections Chambre	5 833C	5 833C
Subventions Diverses	14 538C	15 000C
Prix et Récompenses	2 500C	2 000C
Participations à Manifestations	8 000C	8 000C
Subvention Société de Viticulture du Jura	20 000C	20 000C
Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600C	1 600C
Participation Action Emploi - DESFI	100C	100C
Subvention FDSR	10 000C	10 000C
Participation JURA INITIATIVES	663C	663C
Subvention Solidarité Paysans / RESA 39	4 000C	4 000C
Subvention Association REAJIR/SOELIS	60 000C	60 000C
Subvention AFDI	550C	250C
Subvention SARL Viande Nature Jura (Abattoir Equevillon)	3 000C	3 000C
Subvention JA Bourgogne Franche Comté	3 000C	3 000C
Subvention FDSEA - AGRICONSEIL 39	34 550C	35 000C
Subvention APECITA	490C	490C
Subvention FREDON - Etude Recherche Campagnol	2 000C	2 000C
Subvention Association du Personnel CA39	762C	762C
Total Subventions Non Obligatoires	171 586C	171 698C

	2016	2017
Cotisations DIVERSES	1 100C	500C
Cotisation AFDI	1 600C	1 600C
Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000C	3 000C
Cotisation CAUE	150C	150C
Cotisation INITIATIVE JURA	170C	170C
Cotisation ADFPA	360C	360C
Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 450C	1 350C
Cotisation ADEFOR	150C	100C
Cotisation ASSOC.JURA AGRICOLE	20 000C	20 000C
Cotisation Réajir/Soélis	1 000C	1 000C
Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200C	200C
Total Cotisations Non Obligatoires	29 180C	28 430C

B) LES RECETTES PREVISIONNELLES

Pour un total de 5 452 209€, les recettes sont en diminution de -1.9% soit -107 381€ et se répartissent dans les masses budgétaires suivantes :



➤ Les Prestations de service :

-3.2% soit -57 146€ à 1 718 216€ Enveloppe budgétaire "Prestations de Service"

Cette baisse est expliquée principalement par une diminution des recettes non identifiées prévues au budget de -70k€ (123k€ prévus dans le BI 2016 pour 63k€ dans le BI 2016) et par la fin des prestations de mise à disposition vers la Fredon et la CRA BFC d'un agent ayant quitté la Chambre (-50k€)

Sont à noter également :

- Les tarifs 2017 des prestations évoluent sur la base d'un taux directeur d'augmentation de +1%. L'ajustement des prestations au forfait en fonction du temps passé se poursuit. Le département CTEE fait évoluer le tarif journée de 634€ à 640€ pour les collectivités.
- Si l'on retire les éléments cités plus hauts, les objectifs de prestations sont orientés à la hausse, environ +60k€ avec un effectif en baisse. Les principales évolutions concernent : la mise en place d'une prestation d'accompagnement des GIEE pour environ 40k€, d'une prestation Agrilcan (+20k€), des diagnostics effluents (+6k€). Par ailleurs, il est prévu la fin de quelques prestations : animation de réunion de qualification AOC (-16k€), animation de l'APJ/SPPJ39 (-5k€).
- Toutes les recettes provisionnelles de prestations ne sont pas clairement identifiées ; dans la réalité, il pourrait s'agir de prestations diverses à trouver par les départements opérationnels et/ou de conventions non identifiées à ce jour.

➤ Les Conventions :

-1,7% soit -47 235€ à 986 309€ Enveloppe budgétaire "Subvention Etat" et "Autres Subventions"

Les variations essentielles concernent :

- L'augmentation des subventions prévisionnelles liées au programme d'actions du CasDAR PRDA (+28k€), montants 2017 à hauteur de 98% du dossier de demande d'aide.
- Le maintien des demandes de subvention concernant la thématique "Agrilean": Conseil Régional +9k€ / UE Interreg +28k€
- La baisse de 6k€ des montants du dispositif "Avenir Agriculture Jura" (ancien "Pacte Agriculture Jurassienne") avec le Conseil Départemental, demande de financement à hauteur de 153k€.
- Le maintien des montants du dispositif ADEVBOIS à hauteur de 150k€ malgré les incertitudes sur la programmation du PPRDF du 2nd semestre 2017
- La fin de la convention GMT Arcade avec le CD39/Com Com Arcade/Synd Propriétaire au 30/06/2017 : -40k€
- L'intégration de financements Européen Leader/Feder/Interreg sur des projets de territoire, d'animation de GVA et de valorisation des produits pour 15k€

Évolution des subventions par financeur :

	2016	2017
Etat : actions PIDIL & CePPP	66 420€	79 000€
UE FEDER Installation	3 000€	0€
UE Interreg thématique Agrilean	25 000€	28 000€
UE Leader/Feder/Interreg (hors Thématiques Installation et Agrilean)	15 000€	15 000€
CasDAR PRDA et appels à projet	173 933€	201 023€
CasDAR Ecophyto dispositif fermes Dephy + Appel à projets communication	35 000€	30 000€
Conseil Régional diverses subventions	30 000€	22 507€
Conseil Régional Installation	12 000€	12 000€
Conseil Départemental du Jura : contractualisation Avenir Agriculture Jura	159 750€	153 500€
Conseil Départemental du Jura diverses subventions (hors Contractualisation AAJ, GMT ARCADE)	0€	0€
Agence de l'Eau diverses subventions	31 800€	36 000€
Programmes Forestiers (PPRDF Adevbois/GMT Arcade)	229 400€	189 500€
ATC France AgriMer Filière Viticole	11 000€	0€
Pôle régional CRA BFC « Terres d'Avenir »	138 236€	138 236€
ONEMA : Bulletin de Santé du Végétal	38 370€	16 800€
VIVEA (activité formation)	40 322€	41 843€
Divers	24 313€	22 900€
Subventions en transit	0€	0€
TOTAL Subventions d'Exploitation Budget	1 033 544€	986 309€

➤ La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti

Maintien à 2 726 184€ Enveloppe budgétaire "Impôt"

Pour rappel, pas d'intégration de baisse de 2% du montant de la taxe dans le BI 2017.

➤ Les Autres Produits :

-12.2% soit -3 000€ à 21 500€ Enveloppe budgétaire "Autres produits"

- Les produits financiers s'élèvent à 15 000€ (-7 000€)
- Maintien du montant prévisionnel des produits exceptionnels à 1 500€
- Augmentation du montant prévisionnel des reprises de provision à 5 000€ (+4 000€)

② 2ème SECTION : INVESTISSEMENTS

➤ LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER :

Les dépenses prévisionnelles en capital s'élèvent à 197 266€. Le Budget Initial 2017 intègre notamment :

- Les réparations des toitures de l'accueil et du bâtiment « Forêt » du site de Lons le Saunier estimées à 20 500€
- La réfection électrique suite à l'audit réalisé en 2015 ainsi que la mise en place de prises RJ45 pour le réseau informatique sur le site de Lons le Saunier pour un montant de 10 000€
- L'aménagement du bâtiment « Forêt » pour la mise en place de la salle de visioconférence du site de Lons le Saunier (32 000€)
- L'aménagement d'une salle à Champagnole suite à la perte de la salle actuelle pour environ 11 300€
- La réfection du local « repas » du site de Lons Le Saunier estimée à 2 500€
- L'installation dans le site de Lons le Saunier de stores extérieurs occultants électriques côté Ouest pour 32 440€
- Le rachat des véhicules de service GPPF
- L'investissement dans du mobilier pour équiper les salles du bâtiment « Forêt » de Lons le Saunier pour 21 500€
- Le solde de l'appel en capital de la Holding Transporc (si non appelé en 2016)

<input type="checkbox"/> Remboursement de capital emprunté	49 026€
<input type="checkbox"/> Logiciels	5 000€
<input type="checkbox"/> Autres Immobilisations incorporelles	0€
<input type="checkbox"/> Bâtiments	30 500€
<input type="checkbox"/> Aménagement de bâtiment	78 240€
<input type="checkbox"/> Matériels autres	4 000€
<input type="checkbox"/> Acquisition Véhicules	4 000€
<input type="checkbox"/> Matériel informatique	0€
<input type="checkbox"/> Mobilier	21 500€
<input type="checkbox"/> Titre de Participation	5 000€
TOTAL	197 266€

Est à noter également :

- L'investissement en matériels informatiques : Solution de WIFI pour le site de Lons (8 300€) et remplacement d'une partie du matériel informatique pour 22 410€ (Portables, Ordinateurs, écrans). Il est porté par la Chambre Régionale d'Agriculture BFC dans son budget 2017 et il est financé sur 3 ans par une cotisation dans le budget de fonctionnement de notre Chambre.

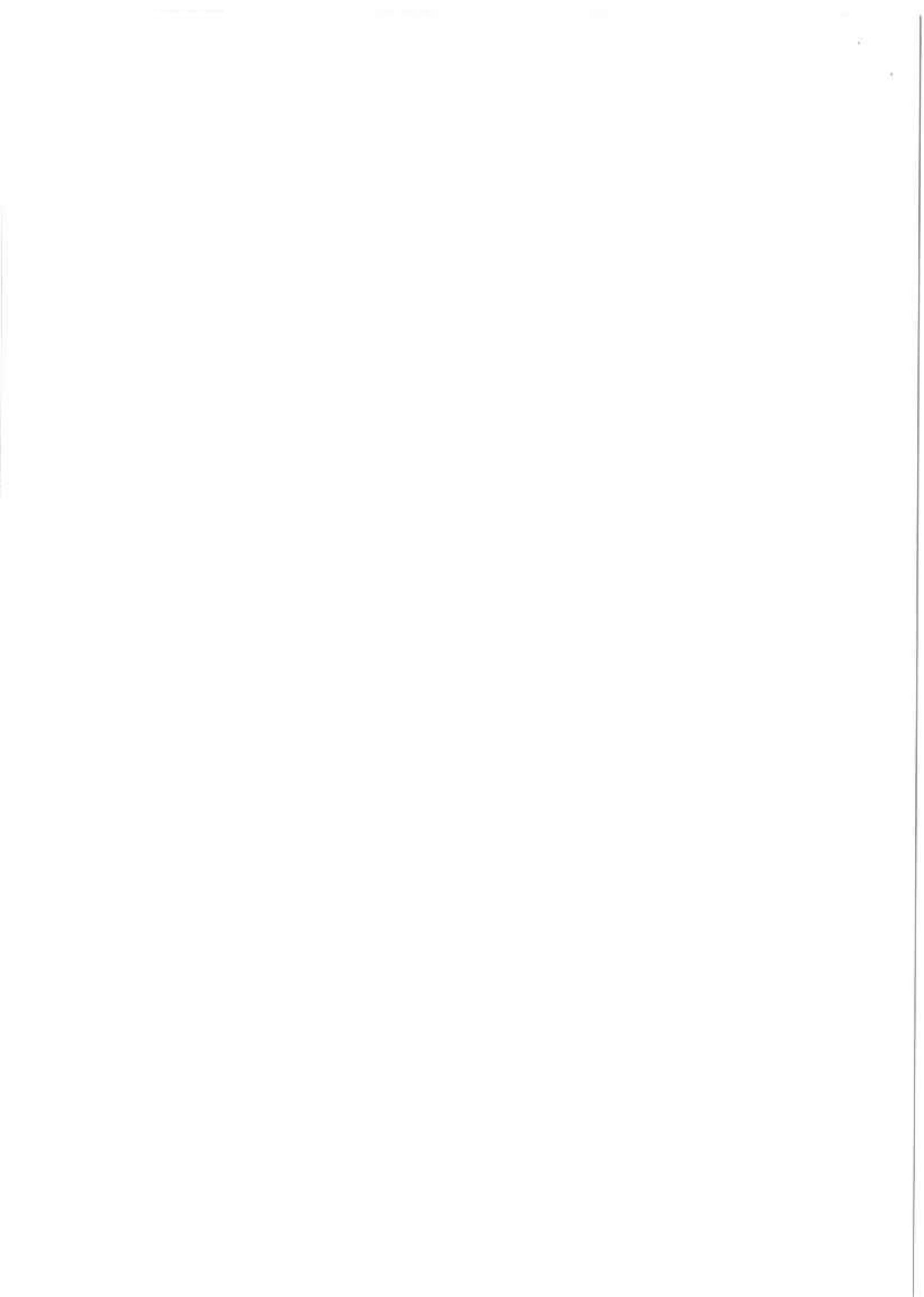
➤ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

L'accord de l'Assemblée est sollicité pour la réalisation d'un ou plusieurs emprunts bancaires à moyen terme pour un montant total de 120k€ sur 12 ans pour financer tout ou partie des investissements immobiliers et/ou mobiliers prévus au BI 2017.

③ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT & FONDS DE ROULEMENT

Les prévisions du Budget Initial 2017 de fonctionnement et d'investissement génèreraient :

- Une capacité d'autofinancement de +163 000€
- Une augmentation du fonds de roulement de +86 234€. Cette évolution correspondrait à environ +6j de fonctionnement.



Tarifs 2017 des prestations de services

Session du 28/11/2016

Tarifs applicables à compter du 28/11/2016

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	détail tarifs ou réductions	Modalité
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/jour)	564		/jour
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/demi jour)	304		/ ½ jour
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/heure)	77		/heure
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/jour)	640		/jour
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/demi-jour)	320		/ ½ jour
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/heure)	83		/heure
INTERVENTION SECRETARIAT POUR ORGANISMES EXTERIEURS (/jour)	400		/jour
INTERVENTION SECRETARIAT POUR ORGANISMES EXTERIEURS (/demi-jour)	216		/ ½ jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA IMPORTANTE (/jour)	108		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA IMPORTANTE (/demi jour)	598		/ ½ jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA MOYENNE (/jour)	830		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA MOYENNE (/demi jour)	448		/ ½ jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA NEGLIGEABLE (/jour)	666		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA NEGLIGEABLE (/demi jour)	360		/ ½ jour
ANIMATION FORMATIONS VIVEA - ADFPA (/jour)	410		/jour
ANIMATION FORMATIONS VIVEA - ADFPA (/demi jour)	221		/ ½ jour
INTERVENTION CFPPA-EPLEA (/jour)	410		/jour
INTERVENTION CFPPA-EPLEA (/demi jour)	221	pour 2h d'intervention, facturation d'une 1/2 journée	/ ½ jour
FORMATION HACCP POUR VITICULTEURS (/jour et /participant)	205		/jour et / participant
FORFAIT DEPLACEMENT	53		forfait
PARTICIP ACCES RESEAU INF/STOCKAGE-SECU DONNEES/APPUI TECHNO	545		/poste /etp
AFFRANCHISSEMENT PAR PLI EN PLUS DU COÛT TIMBRE ET ENVELOPPE	0,15		/pli affranchi
PHOTOCOPIE COULEUR	0,15		/copie
PHOTOCOPIE COULEUR SANS MAIN D ŒUVRE	0,1		/copie
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC	0,057		/copie
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC SANS MAIN D ŒUVRE	0,011		/copie
PE PLAN ENTREPRISE INSTALLATION INDIVIDUEL	2151	-50% si 2 PE concomitants	forfait
PE PLAN ENTREPRISE INSTALLATION SOCIETE	2475	-50% si 2 PE concomitants	forfait
AVENANT PE / AVENANT PDE	564		forfait
JA PREPARATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF	77		/heure
DIAGNOSTIC TRANSMISSION FORFAIT DE BASE	2049		forfait
DIAGNOSTIC TRANSMISSION OPTION EVALUATION PARTS SOCIALES	359		forfait
DIAGNOSTIC TRANSMISSION OPTION SANS COMPTA	564		forfait
DIAGNOSTIC TRANSMISSION SUBV MINISTERE AGRICULTURE	-1500	80% du cout et plafond à -1500€	forfait
PUBLICATION OFFRE D EXPLOITATION AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL	215		forfait
SIMUL PAC AU BUREAU CA39	192		forfait
SIMUL PAC EN DEPLACEMENT	304		forfait
SIMUL PAC PREPARATION FORMATION COLLECTIVE	77		forfait
Diagnostic viabilité RSA Type 1	303		forfait
Diagnostic viabilité RSA Type 2	909		forfait
OPTIM REVENU	564		/jour
OPTIM REVENU PTR MODLAIT	76		forfait
OPTIM REVENU OP DANONE	207		forfait
OPTIM REVENU AGRI DANONE	96		forfait
CAP'PROJET - Etude PROJET TECHNICO-ECONOMIQUE	564		/jour
CAP'PROJET - AGRI TOURISME	564		/jour
ACCOMP MAEC COLLECT DT CALCUL IFT/COMPLETUDE PRE ENGAGEMENT	384		forfait
ACCOMP MAEC INDIV DT CALCUL IFT/COMPLETUDE PRE ENGAGEMENT	564		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE < 20 HA (FORFAIT)	127		forfait maxi 3h00
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 20 A < 75 HA	279		forfait maxi 3h00
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 75 A < 130 HA	327		forfait maxi 3h00
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 130 A < 200 HA	403		forfait maxi 3h00
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE > 200 HA	486		forfait maxi 3h00
APPUI DECLARATION PAC : DEPASSEMENT HORAIRE AU-DELA DE 3h OU PETIT DOSS	77		/heure
APPUI DEC PAC : ABONNES MES PARCELLES ENREGISTREMENT A JOUR	202		forfait maxi 3h00

APPUI DECLARATION PAC AVEC TELEPAC EN GROUPE	210		forfait maxi 3h00
ABONMT MES PARCELLES FORMULE 1 PACK DE BASE	240		/an
ABONMT MES PARCELLES FORMULE 2 - FORMULE1 ET PLANFUMPREV ET INDICA ET	300		/an
ABONMT MES PARCELLES FORMULE 3 - FORMULE2 ET GESTIONSTOCK ET CALCUL	360		/an
ABONMT MES PARCELLES FORMULE 4 - FORMULE 100pour100 HERBE	240		/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL / AN	250	-50% si 1er abo en 2016-2017	/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL TOUCH / AN	310	-50% si 1er abo en 2016-2017	/an
ABONMT MES PARCELLES PREMIUM / AN	360	-50% si 1er abo en 2016-2017	/an
ABONMT MES PARCELLES 100% HERBE / AN	250	-50% si 1er abo en 2016-2017	/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL - REDUCTION AN 1 - TERRAVITIS	-75		/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL TOUCH - REDUCTION AN 1 - TERRAVITIS	-94		/an
APPUI INDIVIDUEL SPECIFIQUE MES PARCELLES	77		/heure
INITIALISATION / MAJ DOSSIER DE L EXPLOITATION MES PARCELLES	77		/heure
ABONMT MES PARCELLES REDUCTION FERMES ECOPHYTO (/an)	-200		/an
ACCOMPAGNEMENT AIRE DE LAVAGE PHYTO INDIVIDUELLE	648		/jour
BATIMENT : CONSEIL AU BUREAU	77		/heure
BATIMENT : DIAGNOSTIC AMBIANCE	564		/jour
BATIMENT : PROJET SANS PERMIS DE CONSTRUIRE	1409		forfait
BATIMENT : PROJET AVEC PERMIS DE CONSTRUIRE	1691		forfait
BATIMENT : DIVERS PRE-PROJET	564		/jour
BATIMENT : APPUI MONTAGE DEMANDE DEROGATION DISTANCE PC	564		/jour
BATIMENT : EXPERTISE VALEUR BATIMENT	564		/jour
BATIMENT : ETUDE DE PROJET SECHAGE EN GRANGE	564		/jour
CMAT CERTITRAITE - FORFAIT BASE	106		forfait
CMAT CERTITRAITE - INF 4h PAR DEMI HEURE SUPPLEMENTAIRE	38		/ ½ heure
CMAT CERTITRAITE - SUP 4h PAR HEURE SUPPLEMENTAIRE	77		/heure
CMAT OPTITRAITE - FORFAIT BASE	106		forfait
CMAT OPTITRAITE - INF 4h PAR DEMI HEURE SUPPLEMENTAIRE	38		/ ½ heure
CMAT OPTITRAITE - SUP 4h PAR HEURE SUPPLEMENTAIRE	77		/heure
CMAT ANIM : FORFAIT ANNUEL POUR ANIM DISPOSITIF AVEC LOGIMAT	25		forfait
CMAT ANIM : FORFAIT ANNUEL POUR ANIM DISPOSITIF SANS LOGIMAT	27		forfait
CMAT ANIM : INSTAL/RETOUR INSTAL POUR ANIMATION DISPOSITIF	464		forfait
CMAT NETTRAITE - FORFAIT BASE	106		forfait
CMAT NETTRAITE - INF 4h PAR DEMI HEURE SUPPLEMENTAIRE	38		/ ½ heure
CMAT NETTRAITE - SUP 4h PAR HEURE SUPPLEMENTAIRE	77		/heure
CMAT DEPOSETRAITE - FORFAIT BASE	106		forfait
CMAT DEPOSETRAITE - SUP 4h PAR HEURE SUPPLEMENTAIRE	77		/heure
CMAT DEPOSETRAITE - INF 4h PAR DEMI HEURE SUPPLEMENTAIRE	38		/ ½ heure
CMAT CERTI-NET-DEPOSE-OPTITRAITE - SUPPLEMENT CONTROLE DEPOSE	77		/heure
CONTROLE MANOMETRE (/ APPAREIL)	9		/ appareil
CMAT FRAIS DE GESTION	25		forfait
CMAT VERIFICATION DES APPAREILS DE MESURE	65		/ appareil
QUALIFICATION VIANDE DU MONTBELIARDE QUALITE	154		forfait
QUALIFICATION LAIT AOC ADHERENTS JCE	210		forfait
QUALIFICATION LAIT AOC NON ADHERENT JCE	271		forfait
REUNION PROMOTION BONNES PRATIQUES EPANDAGE - L AOC	270		forfait
SUPER AUDIT ACCOMPAGNEMENT AUDITEUR	272		forfait
AUDIT CBPE AGRICULTEUR	177		forfait
AUDIT CBPE LAITERIES (/agri audite)	202		/agri audité
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE <= 75 HA REALISE	374		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE <=75 HA PREVISIONNEL	182		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 76-130 HA REALISE	389		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 76-130 HA PREVISIONNEL	197		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 131-200 HA REALISE	429		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 131-200 HA PREVISIONNEL	217		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE >= 201 HA REALISE	465		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE >= 201 HA PREVISIONNEL	237		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE OPTION1 REGISTRE PHYTO	77		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE OPTION2 MARGE BRUTE	77		/heure
SUIVI ANNUEL PLAN FUMURE	77		/heure
MAINTENANCE ANNUELLE LOGICIEL PLANFUM	61		forfait
PROJET PLAN D EPANDAGE AGRONOMIQUE <100 HA	1296		forfait
PROJET PLAN D EPANDAGE AGRONOMIQUE 100 A 150 HA	1549		forfait
PROJET PLAN D EPANDAGE AGRONOMIQUE 151 A 200 HA	1831		forfait
PROJET PLAN D EPANDAGE AGRONOMIQUE >200 HA	2339		forfait
MAJ PLAN EPANDAGE < 100 HA	986		forfait
MAJ PLAN EPANDAGE 100 A 150 HA	1240		forfait
MAJ PLAN EPANDAGE 151 A 200 HA	1522		forfait
MAJ PLAN EPANDAGE > 200 HA	2029		forfait
INTERVENTION FORMATION CERTIPHYTO	360		forfait
PRAICOS : DIAGNOSTIC DE PRODUCTION FOURRAGERE	845		forfait

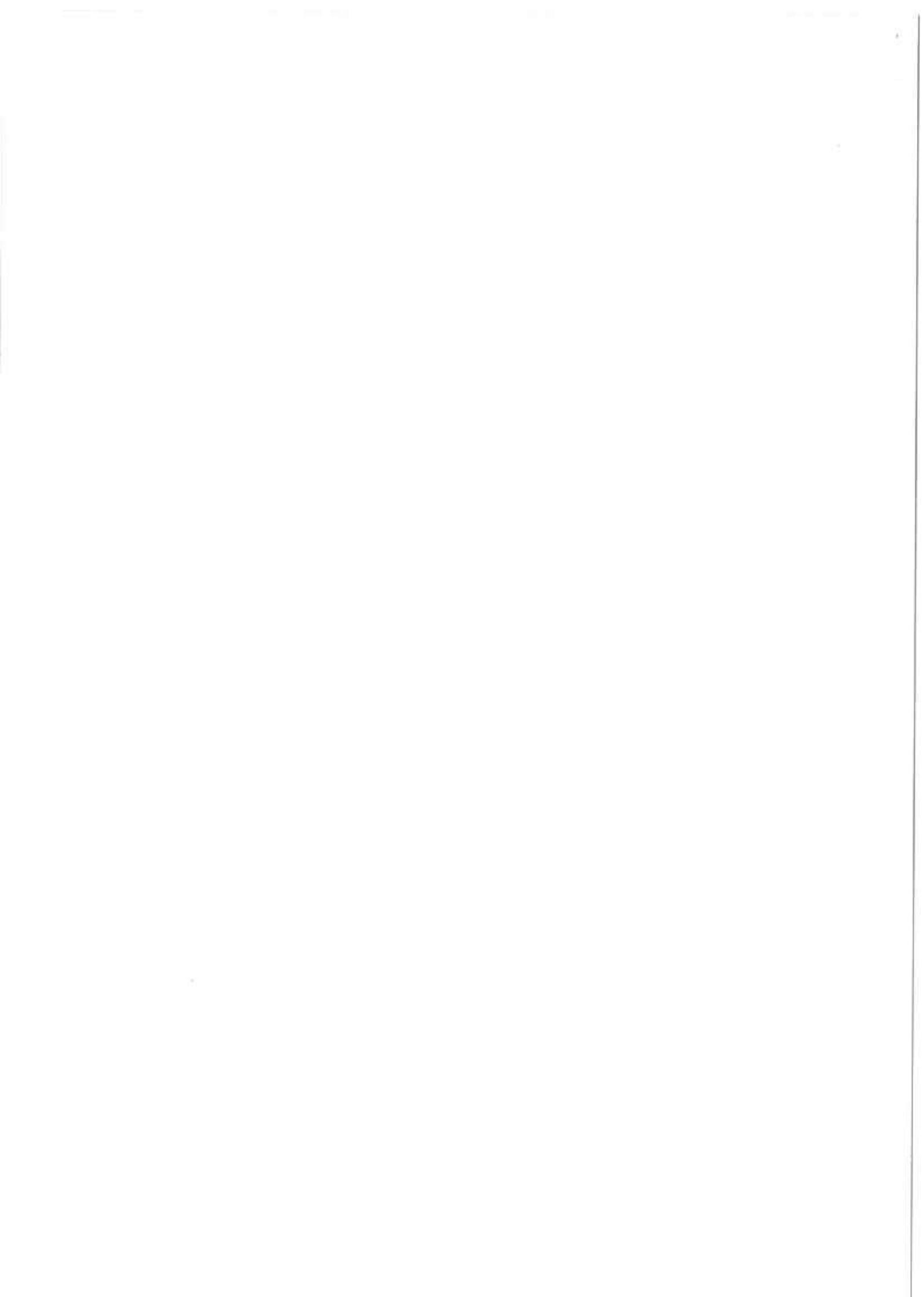
MARCHES FERMERS	10		/marché
PRODUITS MARKETING BIENVENUE A LA FERME	0		/produit selon produit
APPRENTISSAGE ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF PERSONNALISE F<1H30	97		forfait 1h30
APPRENTISSAGE ACCOMPAGNEMENT GLOBAL INDIVIDUALISE F<3H	195		forfait 3h00
APPRENTISSAGE OPTIMISATION COUTS ET AIDES /H	77		/heure
APPRENTISSAGE SUPPLEMENT >FORFAIT /H	77		/heure
CONSTITUTION DE BASE DE DONNEE CARTOGRAPHIQUE	83		/heure
REALISATION 4 CARTES THEMATI DE L AGRICULTURE DU TERRITOIRE	640		/jour
CARTOGRAPHIE A0	320		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION COUCHE PARCELLAIRE AGRICOLE NOMINATIF	202		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION COUCHES PERIMETRES ENVIRONNEMENTAUX	40		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION PLASTIFICATION SEMI-RIGIDE OU RIGIDE	121		/carte
CARTOGRAPHIE A0 TIRAGE EN PLUS CARTO EXISTANTE	77		/carte
DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE INDIVIDUEL	1212		forfait
DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE INDIVIDUEL SUITE FORMATION	833		forfait
ETUDE VULNERABILITE GRAND PREDATEUR	2560		forfait
ETUDE INCIDENCE NATURA 2000 (/ JOUR)	584		/jour
DIAGNOSTIC EFFLUENTS (/ HEURE)	77		/heure
ABONMT CALCUL DU FERMAGE /LOCATAIRE/AN	85		/an
CALCUL DU FERMAGE REDUCTION AN1 /LOCATAIRE/AN	-24	réduction année 1	/loc/an
ANALYSE ET EXPERTISE DROIT RURAL (HEURE)	83		/heure
ANALYSE ET EXPERTISE DROIT RURAL (JOUR)	640		/jour
CONSEIL JURIDIQUE / MEDIATION	83		/heure
SUIVI AGRONOMIQUE CAPTAGES	640		/jour
SUIVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION ANNUEL	640		/jour
SUIVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2017-2019)	634	si convention 3 ans	/jour
SUIVI ANALYTIQUE DES BOUES DE STEP	640		/jour

Devis et contrats d'interventions

Toute demande d'intervention doit faire l'objet d'un contrat signé du bénéficiaire fixant les modalités et les conditions financières. Il convient, notamment pour les interventions n'entrant pas dans le cadre d'un suivi ou d'une action normalisée, d'intégrer le temps de préparation et de déplacements.

Par exemple : pour une intervention de 3 heures, appliquez le tarif 1/2 journée : 304€.

Pour les agriculteurs du Jura dont le système dominant a été touché par la crise 2016 (grandes cultures, lait standard, viande bovine), pour une commande ferme et définitive passée entre le 28/11/2016 et le 01/12/2017, une réduction de 10% sur une seule commande d'un produit sera appliquée, non cumulable avec toute autre réduction. Pour les agriculteurs ayant bénéficié d'un audit fait par la Chambre et financé par le Conseil régional, un bon de réduction de 10% avec un minimum de 125 € lui sera offert à valoir sur une prestation Chambre définie dans le plan d'action de l'audit.





Application Directive « nitrates » sur le département du Jura

CONTEXTE

La directive européenne 91/676/CEE dite « nitrates » a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par la définition de territoires (zones vulnérables) où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution (programme d'action).

Des contentieux entre la France et la communauté européenne existent pour insuffisance de désignation des zones vulnérables en 2007, notamment sur le bassin Rhône-Méditerranée. Depuis, plusieurs délimitations de zones complémentaires sont mises en œuvre : en 2012, puis en 2015 et de nouveau en 2016 suite à des instructions ministérielles pour procéder à un nouveau classement.

Zonage 2015 : en date du 25 juin 2015, le préfet de Rhône-Alpes, coordinateur de bassin, a signé l'arrêté n°2015-189 RMC portant délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée. Cet arrêté a classé 22 communes du département du Jura en zone vulnérable.

Proposition zonage 2016 : suite à l'annulation par le tribunal administratif des arrêtés de désignation des zones vulnérables de 2012 pour les bassins Loire, Bretagne et RMC, une désignation de nouvelles zones vulnérables sur ces bassins est programmée pour fin 2016.

IMPLICATION POUR L'ACTIVITE AGRICOLE

La mise en place d'une zone vulnérable entraîne, pour les exploitations concernées, l'application des mesures du 6^{ème} programme d'action national « Directive nitrates » ainsi que celle du programme d'action régional « Directive nitrates », notamment :

- des périodes d'interdiction d'épandage,
- des augmentations des capacités de stockage des effluents pour certains élevages,
- plafond de 170 kg d'azote issus des effluents d'élevage par hectare et par an,
- des couverts végétaux à implanter pendant les inter-cultures (CIPAN - piège à nitrates).

AVANCEMENT ZONAGE 2016

Deux critères de classement (à partir des données d'analyse d'eau de 2014/2015) :

- données de qualité des eaux superficielles présentent des résultats d'analyse de concentration de nitrate supérieurs à 18 mg/l,
- données de qualité des eaux souterraines présentent des résultats d'analyse de concentration de nitrate supérieurs à 50 mg/l ou 40 mg/l avec une tendance à la hausse.

Processus de consultation

- consultation du public jusqu'au 17 novembre 2016 (1 mois),
- consultation des Instances régionales, dont CRA durée de 2 mois jusqu'au 17 décembre 2016,
- 9 décembre : examen du projet de classement en comité de bassin RMC.

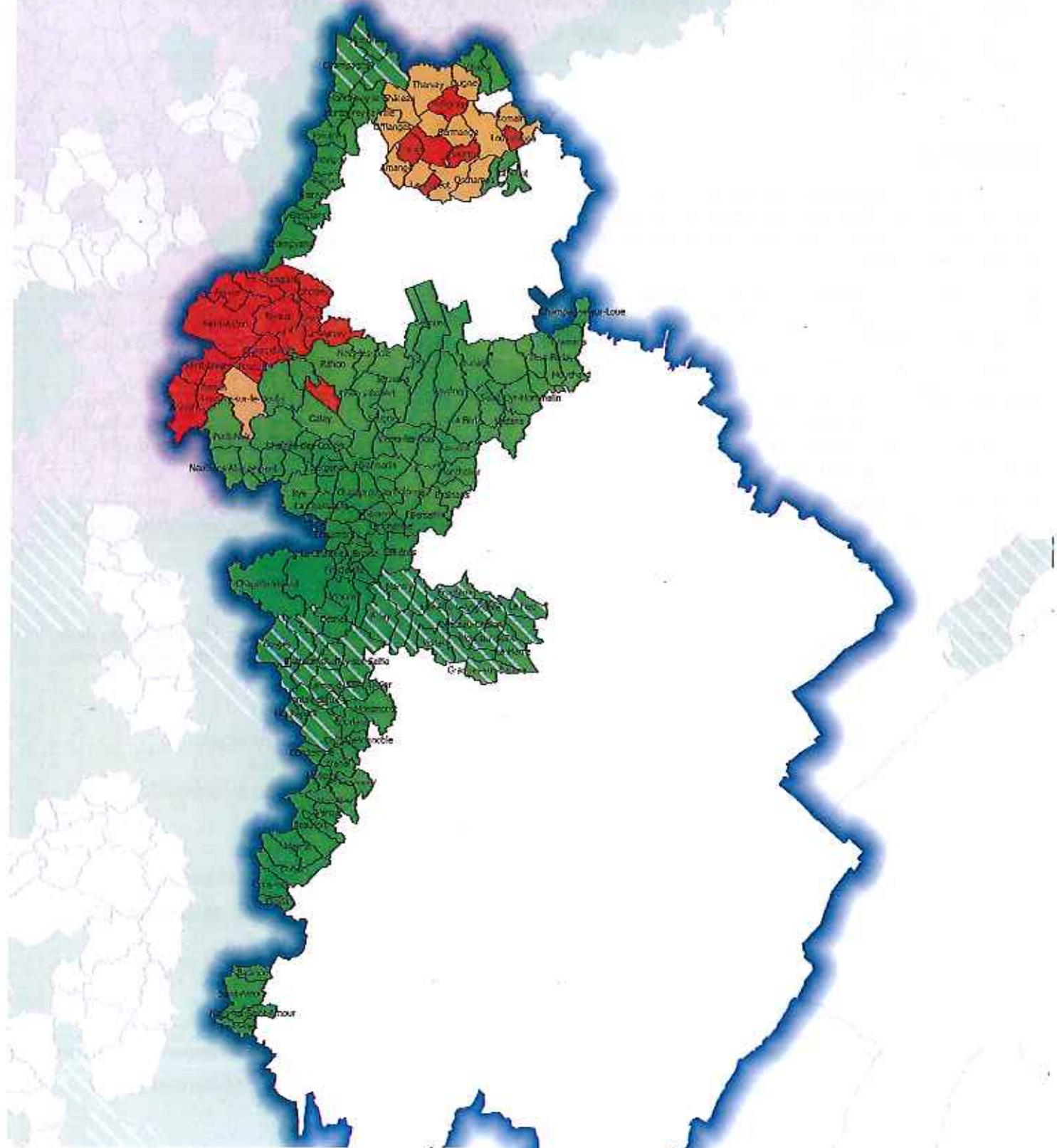
Motivation retrait de territoire du zonage

Début septembre, la Chambre d'agriculture du Jura a rendu un avis demandant le retrait du zonage de la majeure partie des communes du Jura, principalement considérant les arguments suivants :

- soit la masse d'eau est compartimentée,
- soit la seule donnée d'analyse d'eau supérieure au seuil n'est pas significative,
- soit la pollution n'est pas d'origine agricole.

Une carte au verso présente l'évolution des propositions de classement depuis les premières propositions de zonage en juin 2016.

Révision ZV 2016 - BASSIN Rhône-Méditerranée
 Classement des eaux souterraines et superficielles
 C6- Carte des communes susceptibles d'être classées
 JURA



- classé partiellement
- classé partiel sous réserve d'expertise complémentaire
- classé
- classé sous réserve d'expertise complémentaire
- exclu du classement avant la concertation
- exclu du classement après la concertation



Révision des zones défavorisées simples (ZDS) & nouveaux zonages Préparation générale

CONTEXTE

Le projet de révision des ZDS trouve son origine dans le rapport de la Cour des Comptes européenne du 27 juin 2003, qui observait que les critères utilisés par les états membres, non harmonisés, conduisaient à des situations très disparates au sein de l'Union Européenne et à un classement contestable dans un certain nombre de cas.

Ainsi, la réforme prévue par le règlement (UE) n°1305/2013 relatif au développement rural a pour objectif d'harmoniser les critères de classement des ZDS sur des bases objectives et argumentées, pour justifier ce zonage et en assurer la pérennité.

Pour rappel, ces zones conditionnent les aides versées à l'agriculture pour handicap, notamment l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)...

PRECISION METHODOLOGIQUE

La réforme des zones défavorisées concerne l'ensemble du territoire hors la zone de montagne. Ces zones de montagne ayant été sanctuarisées à la demande de la profession avec l'accord des pouvoirs publics. La France est tenue de réviser les zonages ci-dessous et d'en informer l'Europe dès 2017 :

- zones défavorisées simples qui deviennent les zones soumises à contraintes naturelles - ZSCN,
- zones à handicaps spécifiques qui deviennent les zones soumises à contraintes spécifiques - ZSCS.

Fin septembre, le ministère de l'agriculture a diffusé une première carte des zones soumises à contraintes naturelles selon la méthode retenue, à savoir :

- l'application des 8 critères bio-physiques établis par la commission européenne réalisée par l'INRA (qualité des terrains, forte pente, salinité, acidité, ...) appréciés à l'échelle communale,
- l'application des critères de fine-tuning choisi par la France : choix d'exclure les zones pour lesquelles la production brute standard était supérieure à 1 858 €/ha et le chargement (nombre d'unités de gros bétail par hectare de surface fourragère principale) supérieur à 1,3.

De cette première carte, 132 communes du Jura sortiraient du classement actuel.

Les services des Chambres d'agriculture se sont mobilisés pour proposer une méthode d'analyse complémentaire, validée avec la DRAAF et apporter une expertise des zones à handicaps en valorisant les données des sols superficiels et hydromorphes. Les travaux ont été menés commune par commune et ont permis d'identifier celles dont le cumul des surfaces de sols superficiels et hydromorphes représentent plus de 60% de la SAU. Ainsi, il a été proposé la réintégration d'une trentaine de communes sur le Jura.

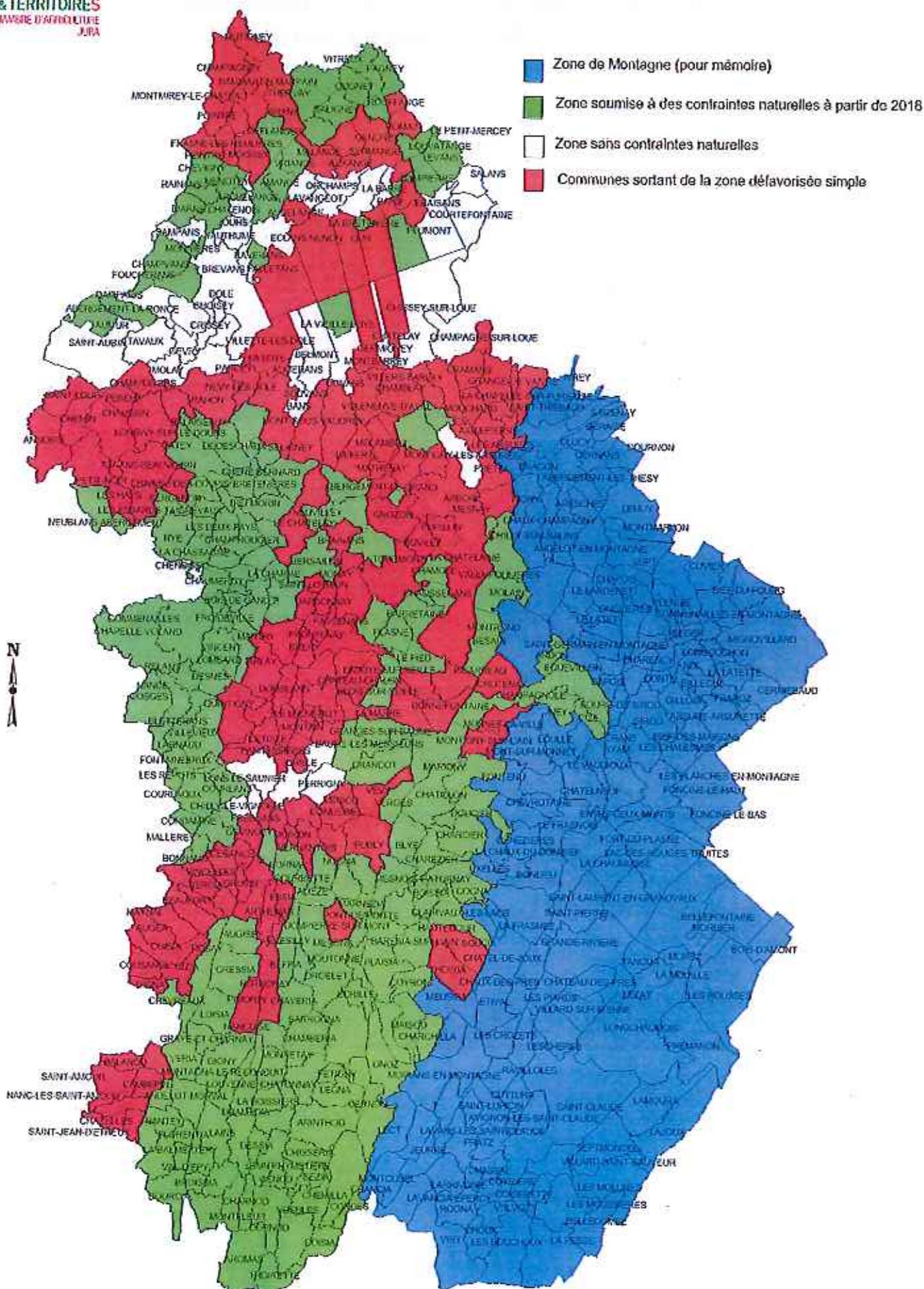
Par ailleurs, la réglementation communautaire permet, dans la limite de 10% de la surface du territoire, de classer des communes en zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS), en s'extrayant des critères biophysiques. Le bénéfice pour les exploitations de ces zones est le même que pour les ZSCN. De fait, il s'engage la définition des critères pour déterminer les zones soumises à contraintes spécifiques, libres à chaque état membre. Au niveau national, les critères du chargement (1.3 ou 1.4 UGB) et du taux d'herbe (30 %) sont retenus. Au niveau régional, ces critères pourraient être complétés par la présence ou non d'un plan de prévention des risques d'inondation à l'échelle communale.

ENJEU

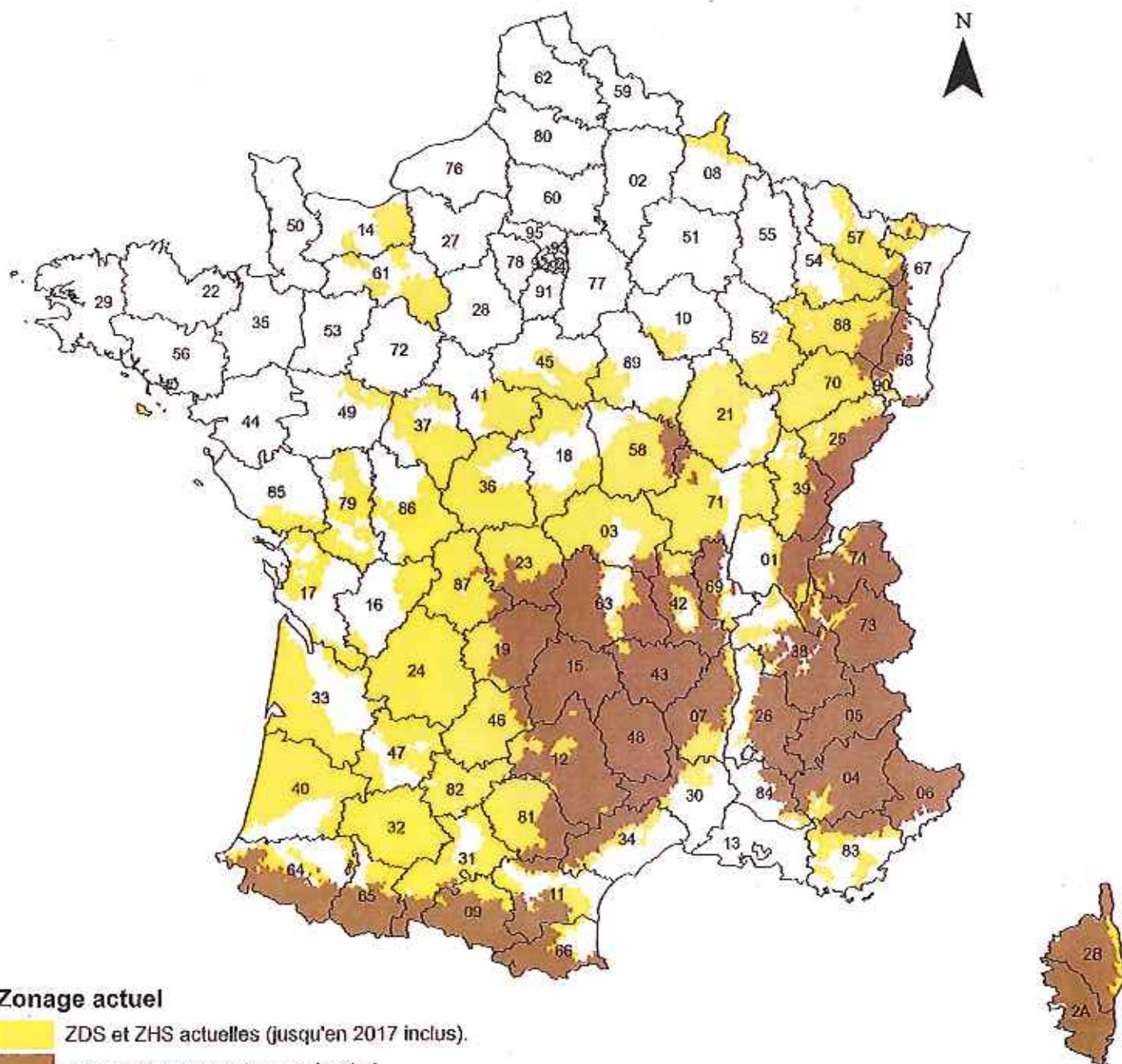
Le principal enjeu est de maintenir un soutien à l'élevage et à la polyculture élevage sur les territoires du département du Jura où les conditions pédo-climatiques fragilisent la conduite de l'activité agricole.

Classement des communes en Zone Soumise à des Contraintes Naturelles (ZSCN) au titre de l'article 32 du Règlement 1305/2013

Première carte diffusée par le Ministère de l'agriculture dans le cadre de la révision des zones défavorisées simples



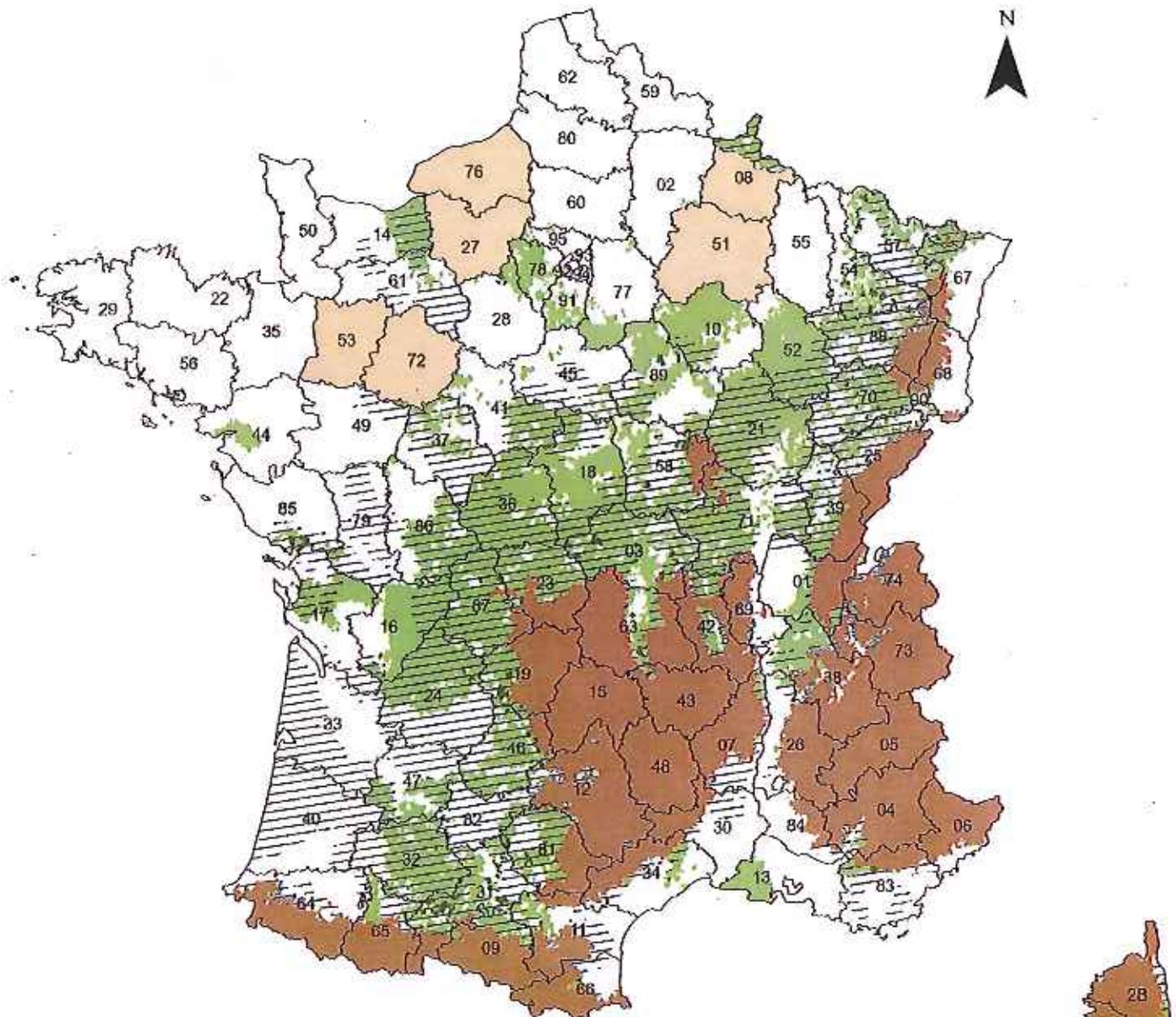
Classement actuel des communes en ZDS et ZHS



0 100 200 300 Km

Sources : BD Cartho 2010; RA 2010, SSP;
 RPG 2010, ASP; données MAAF;
 © Inra Infosol, septembre 2016

Classement des communes en Zone Soumise à des Contraintes Naturelles (ZSCN) au titre de l'article 32 du Règlement 1305/2013



Zonage actuel

-  ZDS et ZHS actuelles (jusqu'en 2017 inclus)
-  Zone de montagne (pour mémoire)

Nouveau zonage (à partir de 2018 inclus)

-  ZSCN avec PBS/ha $\leq 1\,858$ €/ha et UGB AG/ha de SFP $\leq 1,3$
-  ZSCS (méthode des critères combinés) avec PBS/ha $\leq 1\,858$ €/ha et UGB AG/ha de SFP $\leq 1,3$

Zones en attente de traitement

-  Communes en attente de traitement

(08 et 72 traités uniquement sur les zones actuellement classées)

Sources : BD Cartho 2010, BD Alt25, IGN ; RRP, GisSol ; RA 2010, SSP ;
 RPG 2010, ASP ; données MAAF ; données Météo-France
 © Inra Infosol, septembre 2016



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Numéro 8 - Octobre 2016



Filière viticole

Fillières végétales

Fillière lait

Fillières animales

En bref

➤ La production de vins est attendue en baisse de 30 %. La perte atteindrait 60 % dans l'Yonne

➤ Les rendements en soja et en maïs seraient en hausse par rapport à 2015. Les prix des céréales poursuivent leur baisse.

➤ Le prix du lait conventionnel est toujours orienté à la baisse. La production de Comté augmente.

➤ Les exportations de brouards diminuent et le marché de la viande est toujours déprimé. Le prix du porc devient rémunérateur.

Filière viticole

La maturité progresse rapidement à partir de début septembre mais le manque de pluie limite la taille des baies. Les vendanges ont démarré le 10 septembre avec les Crémants en Saône-et-Loire et la Nièvre ferme le ban des vendanges le 30 septembre. Elles devraient se terminer autour du 15 octobre. Compte tenu des épisodes de gel et de grêles intervenus, cette récolte 2016 en Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une très grande hétérogénéité d'un village à l'autre et même entre deux parcelles d'un même domaine. Cependant, les baies sont saines.

Une production de vins en baisse de 30 % en Bourgogne

Au final, la production de vins de Bourgogne (tous vins confondus) atteindrait 1,05 million d'hectolitres, en retrait de 30 % par rapport à la moyenne quinquennale. Dans l'Yonne, les vendanges ont commencé à la fin du mois et la tendance à la perte de rendement s'est renforcée. Une estimation de moins 60 % par rapport à la moyenne quinquennale est envisagée. La qualité sera belle mais les trop faibles rendements font de ce millésime une des années les plus noires de la décennie. En Côte-d'Or, le gel a particulièrement affecté certains villages tels Marsannay la Côte, Volnay, Savigny-les-Beaune ou Pommard où la production ne dépassera

pas 15 % du potentiel. La perte globale du département serait de 30 %. La qualité sera cependant bien présente. Plus au sud, la Saône-et-Loire est moins touchée avec une baisse globale de 10 % de la production. Néanmoins, certains secteurs sont très impactés par la grêle. C'est le cas de Saint-Véran, Pouilly-Fuissé ou le Beaujolais au sud du département. Buxy, Rully et Mercurey au nord sur la Côte chalonaise ont souffert du gel. Là aussi, la qualité est belle.

Le Jura, préservé des intempéries

La production de vins de la Nièvre diminuerait de moitié du fait du gel. L'état sanitaire est satisfaisant. Les Côteaux du Giennois est l'appellation du département la plus touchée avec des rendements en baisse de 80 %. Dans le Jura, l'amplitude entre le début et la fin des vendanges s'explique par l'hétérogénéité de maturité des parcelles. Les fortes attaques de mildiou plus ou moins bien maîtrisées peuvent expliquer des pertes de 30 % par endroit. Les rendements seront finalement corrects même s'il manque un peu de degré.

Prévision de récolte de vins

En hl	2016	2016/2015	% 2016/ Moyenne 5 ans
Côte-d'Or	250 000	- 38,9 %	- 33,9 %
Jura	76 000	+ 9,8 %	- 4,0 %
Nièvre	43 600	- 49,8 %	- 49,0 %
Saône-et-Loire	635 000	- 12,7 %	- 10,0 %
Yonne	165 000	- 64,1 %	- 59,6 %

Source : Agreste - Estimation précoce 2016

Transactions de vins AOP en vrac

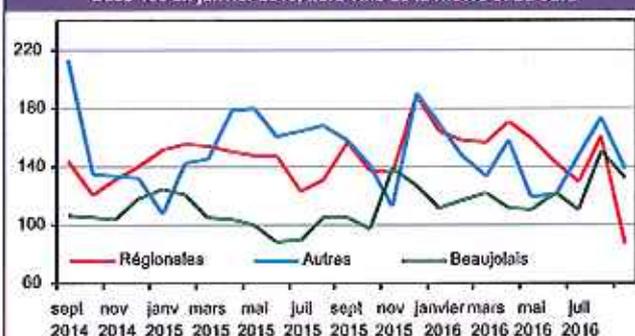
Hors Beaujolais, vins de la Nièvre et du Jura

En hl	Août		Campagne	
	2015-2016	2016/2015	2015-2016	2016/2015
Rouge, rosé	10 098	- 51 %	148 848	- 13 %
Blanc	56 515	+ 36 %	394 667	- 9 %
Crémant	526	- 82 %	102 657	- 9 %
Ensemble	67 139	- 3 %	646 170	- 10 %

Source : BIVB

Indice du prix des vins AOP en vrac

Base 100 en janvier 2010, hors vins de la Nièvre et du Jura



Source : BIVB et ID

Les moissons débutent pour le tournesol et le soja. La production de chacune de ces cultures est en augmentation. D'après les dernières estimations, la production des céréales à paille s'établit à 2,9 millions tonnes. Ce résultat correspond à une baisse de 27 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les protéagineux enregistrent une baisse plus conséquente, avec une production 57 % inférieure à la moyenne quinquennale. La qualité des maïs se dégrade, et cette tendance risque de s'accroître. La production est pour le moment en recul de 30 % sur la moyenne quinquennale.

Un bilan en demi-teinte

L'avancement des stades des tournesols est hétérogène selon les parcelles. Les grains semblent sains et bien remplis. Dans la majorité des cas ils ont un bel aspect. Le rendement estimé pour la région est de 25 q/ha, soit 7 q/ha de plus que la campagne précédente.

Le soja garde un beau potentiel de récolte. Sa production sera en augmentation, les surfaces ayant encore progressé de 13 % par rapport à 2015. Le rendement attendu est de 27 q/ha (21 q/ha en 2015), ce qui correspond à la moyenne quinquennale. La sécheresse de la fin de cycle affecte le poids de mille grains.

Même si la situation des maïs est moins catastrophique qu'en 2015, la fécondation est perturbée par les pics can-

culaires. De plus, le manque de pluie et les températures élevées accélèrent la sénescence du feuillage. Le rendement prévu tourne autour des 79 q/ha (66 q/ha en 2015), soit une baisse de 11 % par rapport à la moyenne quinquennale. La dessiccation se poursuit. L'humidité présente dans le grain avoisine les 35 à 40 %. La récolte est annoncée pour le 15 octobre, et elle se prolongerait jusqu'au 1er décembre. Les pommes de terre subissent les mêmes contraintes météorologiques que les autres cultures. Les pieds ne sont pas très fournis par endroit, mais le rendement obtenu est d'environ 41 t/ha (40 t/ha en 2015).

L'arrachage des oignons semés au printemps se termine. Le rendement s'établit autour des 60 t/ha (40 t/ha en 2015). La qualité est moyenne et cette année est marquée par la présence de botrytis.

La récolte des betteraves démarre, sur 5 % des surfaces et s'effectue dans de bonnes conditions. Le rendement attendu avoisine les 84,5 t/ha. La richesse en sucre approche les 17,9 %.

Les colzas de la campagne 2016-2017 sont tous implantés. L'assolement est en baisse, particulièrement au Nord-Ouest de la région. L'emblavement se déroule sur une longue période. En conséquence, la gamme de stades est hétérogène, de levée en cours jusqu'à plus de 10 feuilles. Les attaques de bio-agresseurs sont massives.

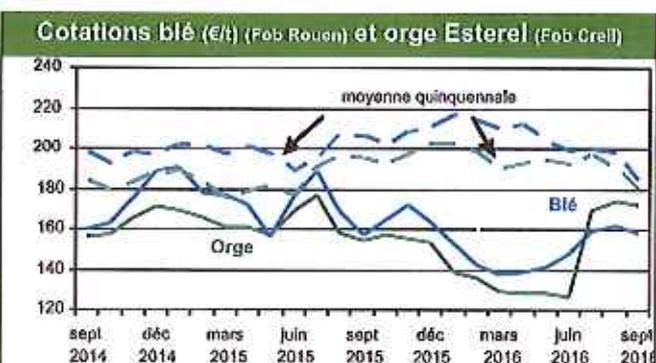
Le prix des céréales en baisse

Les cours des céréales poursuivent leur baisse. La situation d'excédent au niveau mondial pèse sur les marchés.

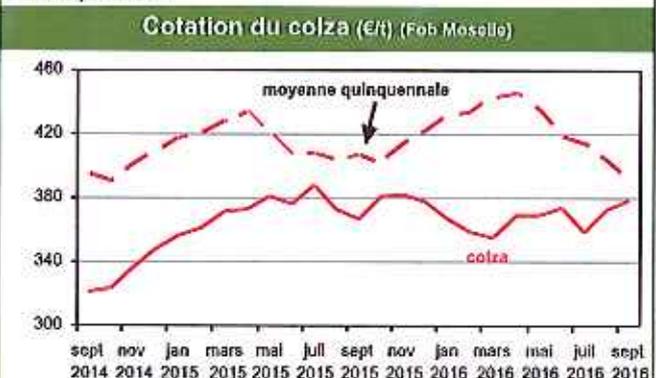
Le blé (rendu Rouen) cote 158 €/t en septembre en baisse de 4 €/t au regard d'août. France Agrimer revoit ses prévisions avec une récolte à 28,4 millions de tonnes. Le marché est toujours dominé par le contexte mondial de l'abondance de l'offre aux Etats-Unis et en Mer Noire. Néanmoins, la décision de l'Egypte de revenir à un taux d'ergot de 0,05 % soutient les cours en fin de mois.

L'orge Estérel (rendu Creil) s'établit à 172,40 €/t soit -1,30 €/t par rapport à août. Le marché de l'orge brassicole européen reste tendu, soutenu par les mauvaises performances de qualité. Néanmoins, elles sont moins marquées dans le nord de l'Union européenne que dans le sud. Les prix français en pâtissent. L'orge fourragère poursuit sa baisse dans le sillage du blé.

Le colza (rendu Moselle) s'établit à 378,25 €/t soit + 5 €/t au dessus de septembre 2015. Le marché reste tendu compte tenu du contexte haussier du pétrole et de l'huile de Palme. Les stocks sont en effet en baisse en Indonésie et en Malaisie. En outre, un accord intervenu concernant la qualité des chargements de canola canadien à destination de la Chine soutient les prix. Néanmoins, la très bonne récolte canadienne et la hausse des perspectives de rendements en Australie pèsent sur les cours en fin de mois.



Source : Dijon céréales



Source : Dijon céréales

Rendements des céréales et oléo-protéagineux en 2016

En q/ha	Blé	Orge d'hiver	Orge de P.	Maïs	Triticale	Colza	Tournesol	Soja	Moutarde	Pois
Rendement 2016	41	51	37	79	38	28	25	27	11	13
%/Moyenne 5 ans	-37,0 %	-17,0 %	-24,0 %	-11,0 %	-19,0 %	-10,0 %	+8,0 %	-3,0 %	-35,0 %	-62,0 %

Source : Agreste - Conjoncture grandes cultures et Statistique Agricole Annuelle

Après le ralentissement de près de 4 % de la production laitière en juin, le recul des livraisons persiste en juillet en France avec - 1 % par rapport à 2015. Par ailleurs, l'Union Européenne met en œuvre un plan de réduction volontaire de la production laitière qui doit s'échelonner d'octobre 2016 à mars 2017. L'enveloppe de 150 millions d'euros prévue pour ce dispositif a été quasiment entièrement consommée dès la première période de dépôt de demandes dont 25 millions d'euros pour la France. En Bourgogne-Franche-Comté, la baisse est plus marquée, avec - 3 % d'une année sur l'autre pour les livraisons toutes qualités confondues. Le lait conventionnel est toujours le plus impacté par la baisse, le volume de lait des AOP « massif du Jura » se maintenant à son niveau de 2015. Ce recul semble perdurer jusqu'en août avec des baisses proches de 3 % dans la région.

La baisse des prix s'amplifie en juillet en Bourgogne-Franche-Comté

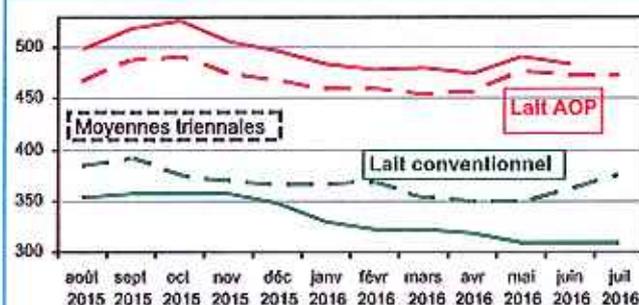
Alors que sur les marchés mondiaux, les prix des produits laitiers semblent repartir à la hausse au mois de juin, les prix d'achat du lait restent orientés à la baisse en France. Les stocks mis à l'intervention risquent de peser sur le marché encore quelque temps. Ainsi, après une baisse de 11 % d'une année sur l'autre en juin, on observe - 13 % en juillet. Dans la région, au mois de juillet, le prix du lait conventionnel s'établit à 309 €/1 000 litres. Sa baisse s'amplifie et passe de - 7 % en juin à - 9 % en juillet. Le prix du lait AOP « massif du Jura » tend vers ses valeurs 2015 aux mois de mai et juin, soit entre 490 et 485 €/1 000 l. Son écart avec le lait conventionnel est stable en juin avec près de 180 €/1 000 l. Les tonnages de produits laitiers fabriqués en juillet chutent de près de 10 % d'une année sur l'autre dans la région. La fabrication de fromages (hors fromages frais) est, elle, orientée à la hausse avec + 5 % d'une année sur l'autre. Les pâtes molles, alors que les fabrications de Mont d'Or n'ont pas débuté, sont en progression de 12 % en juillet par rapport à 2015. Les pâtes pressées cuites suivent la même dynamique avec une hausse de 4 % au global mais seulement de 2 % pour les fabrications de Comté. Les pâtes pressées non cuites croissent de près de 3 % malgré des tonnages de Morbier en chute de 6 % d'une année sur l'autre. La fabrication de produits frais repart à la baisse. Après un mois de répit en juin, leur production chute de 15 % en juillet.

La production de fromage

En tonnes	Juil 2016	Evolution 2015/2016	Cumul sur 12 mois	Moyenne Triennale
Pâtes Pressées Cuites	6 227	+ 4,1%	82 742	79 112
dont Comté	5 019	+ 2,1%	86 305	63 145
Pâtes Pressées Non Cuites	1 849	+ 2,7%	23 131	22 976
dont Morbier	808	- 6%	11 422	10 545
Pâtes molles	1 397	+ 12,5%	22 616	21 433
dont Mont d'Or	0	0	5 241	5 038
Produits frais	24 418	- 15,6%	304 335	332 040
dont yaourts et classerts lactés	13 615	- 25,1%	168 899	190 430
dont fromages frais	8 329	- 12,2%	111 008	111 585
dont crèmes fraîches	2 473	+ 95,4%	24 630	30 025

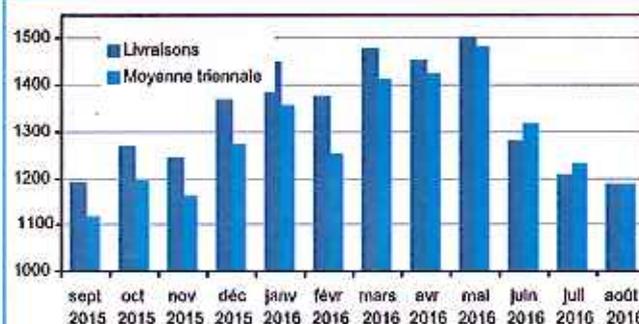
Sources : Agreste - Enquêtes mensuelles laitières

Prix du lait (€/1 000 l)



Source : Agreste - Enquêtes mensuelles laitières

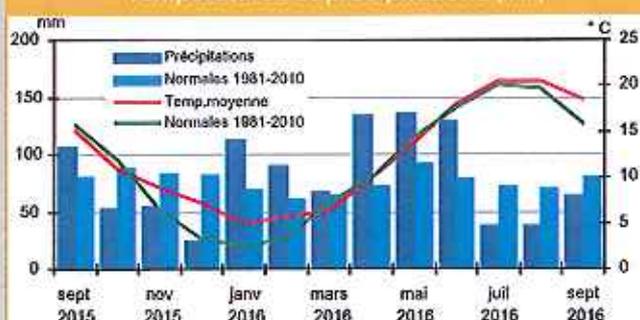
Les livraisons de lait (milliers d'hectolitres)



Source : Agreste - Enquêtes mensuelles laitières

Météo

Températures et précipitations (mm)



Source : Météo France

Le mois de septembre est très chaud. La région enregistre un excédent de température de 2,6°C par rapport à la normale. L'écart le plus important concerne le Jura, avec + 2,9°C et le moins important l'Yonne, avec + 2°C. La moyenne des températures s'élève à 19,4°C pour le maximum en Saône-et-Loire et de 17,6°C en Haute-Saône pour le minimum. L'ensoleillement de Saône-et-Loire s'élève à 232 h. Par rapport à la normale, il est excédentaire de 41 h en Haute-Saône. Comparé à un mois normal, les précipitations sont déficitaires de 16 mm. Avec ses 37,3 mm, la Saône-et-Loire connaît le déficit le plus important, soit 53 % de moins que la normale. C'est dans le Doubs qu'il pleut le plus (avec 90,8 mm) et l'Yonne enregistre un excédent de 26 mm de plus qu'un mois de septembre normal.

Le marché à l'export du **broutards** ne s'améliore pas durant l'été. En juillet, il est 30 % en-dessous de l'année dernière avec 9 360 têtes sorties. Le marché vers l'étranger est moins actif que l'an dernier et affiche - 9,5 % de trafic depuis le début de l'année. De plus, la recrudescence saisonnière de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) rend certains importateurs méfiants. Un bateau vers la Libye a été annulé. Dans ce contexte, le marché reste difficile. Les **mâles de plus de 400 kg**, ayant un bon potentiel de croissance, trouvent encore preneur. Mais la chute saisonnière des prix est sévère en septembre. Ainsi le **broutard de 400 kg** descend à 2,28 €/kg de poids vif, un prix que l'on n'a pas vu depuis 2007. Aucune catégorie n'est épargnée.

Des bovins à des prix très bas

Le marché de la viande se maintient difficilement pour le **jeune bovin**. Il reste à un niveau très bas pour la **vache à viande** et tombe sous ses cours planchers pour la **vache de réforme laitière**. Le **mâle U** se maintient à son niveau bas à 3,76 €/kg de carcasse. Le prix de la **vache à viande R** reste autour de 3,75 €/kg, prix non rémunérateur de sa qualité. Les négociations en cours sur le « cœur de gamme » n'apportent pas de reprise des cours, malgré un marché plus fluide. Par contre, l'augmentation des abattages français de vaches de réforme laitière, de 14 % en août, ne permet pas de résorber une offre excédentaire. Les cours plongent à des niveaux non connus depuis longtemps. La **vache mixte O** est à son cours plancher de fin d'année à 3,05 €/kg de carcasse. Quant à la **vache laitière P**, elle se cède à un étlage catastrophique, soit 2,46 €/kg de carcasse, soit le cours de

la même semaine en 1993. Le marché mondial étant saturé, il n'y a pas de perspective de reprise.

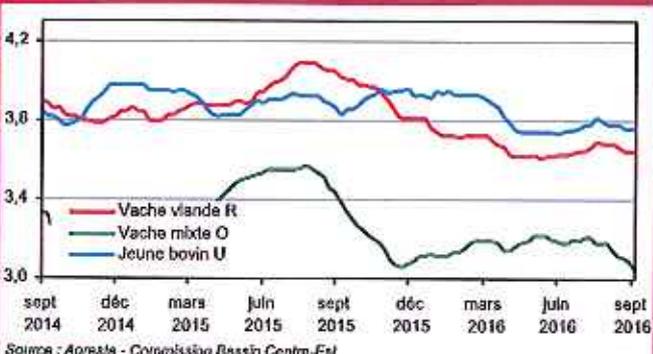
Le prix de l'**agneau** poursuit sa remontée saisonnière et affiche 6,76 €/kg.

Le commerce mondial de viande de **porc** étant dynamique, le cours continue sa remontée et redevient enfin rémunérateur. Il pointe à 1,71 €/kg de carcasse fin septembre.

Cotations des bovins maigres (€/kg vif)



Cotations des bovins gras (€/kg net)



Cotations des porcins et des ovins (€/kg de carcasse)



Les abattages

En têtes	Mois		Année	
	Août	16/15 %	2016	16/15 %
Bovins	27 183	+ 8,3 %	210 449	+ 0,8 %
vaches	11 463	+ 12,5 %	88 607	+ 1,6 %
veaux	3 302	+ 7,4 %	27 910	+ 1,7 %
Ovins	10 649	+ 13,9 %	76 705	+ 5,9 %
Porcins	28 622	+ 13,6 %	207 640	+ 2,7 %
Equidés	348	+ 12,3 %	3 198	+ 4,5 %

Source : SSP - Enquête auprès des abattoirs d'animaux de boucherie

Les exportations de broutards

En têtes	Juillet		Cumul Année	
	2016	2016/2015	2016	2016/2015
Bourgogne-Franche-Comté	9 361	- 30,0 %	109 195	- 9,5 %
dont				
Saône-et-Loire	5 221	- 32,2 %	53 827	- 7,2 %
Nivernais	1 973	- 24,6 %	33 178	- 10,2 %

Source : BDN

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédaction : Hugues Dausse, François Buffat, Pierre Froissart, Laurence Malot, Yves Zeller
Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2492-0312
Prix : 2,50 €
© Agreste 2016



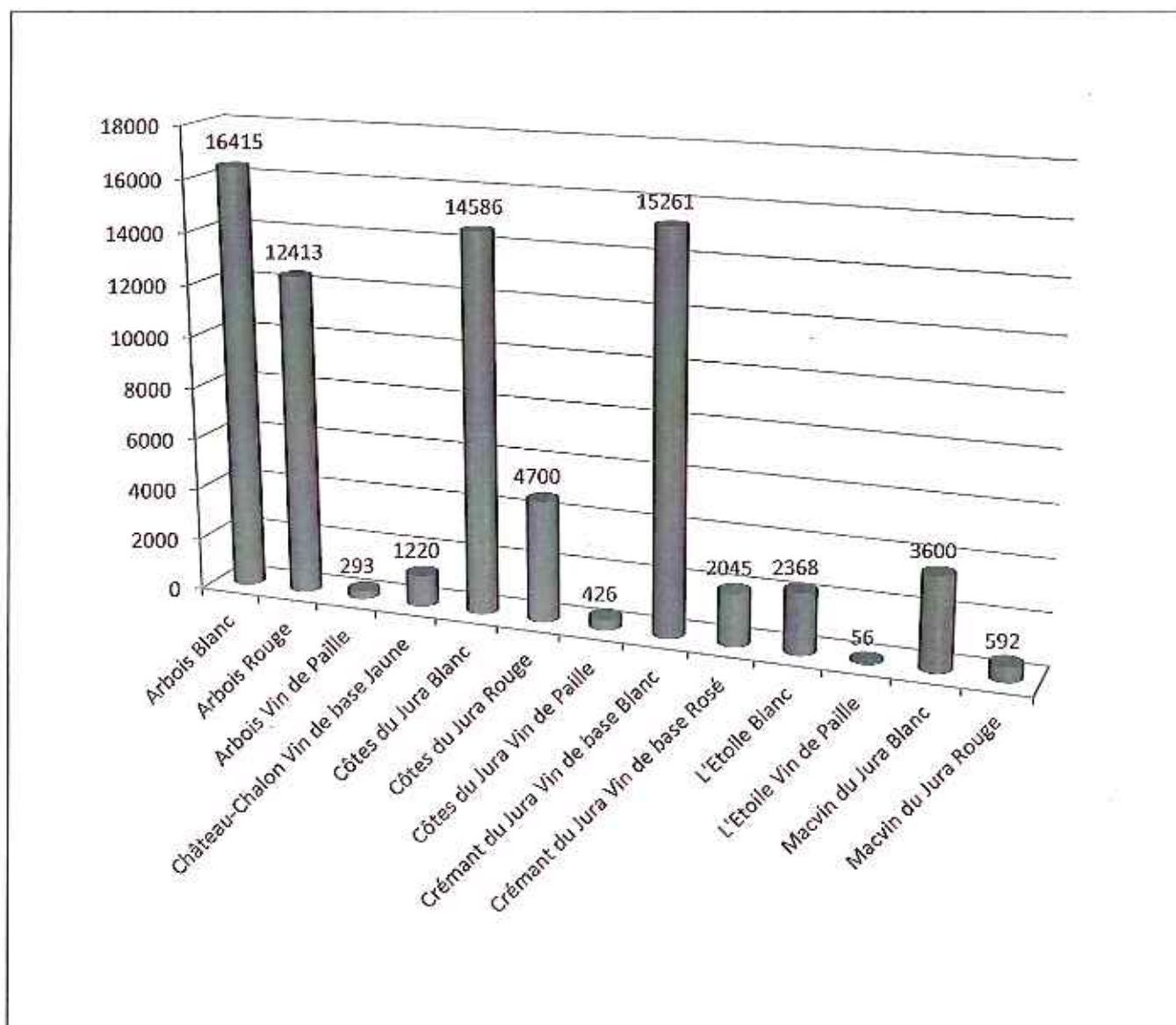
www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Note de conjoncture Jura

Le secteur viticole

□ Premières tendances de la récolte 2016 pour le Jura vignoble AOC



Graphique 1 : chiffre de la récolte 2015 AOC du Jura

La récolte 2015 se situait à environ 75 000 hl.

Selon les premières indications des principaux opérateurs du vignoble, les volumes 2016 sont en augmentation très nette.

Au regard des tensions sur l'état sanitaire sur le vignoble (forte pression mildiou) et la forte hétérogénéité des parcelles, de ce point de vue, on peut raisonnablement avancer un chiffre de 80 à 85 000 hl de production.

Les chiffres seront confirmés par les données des revendications en AOC dont la date butoir de transmission est fixée au 10 décembre de l'année de récolte.

□ La flavescence dorée a atteint le vignoble du Jura

Après 3 années de prospection collective, le premier foyer de flavescence dorée a été détecté dans le vignoble **en 2016**.

La totalité du vignoble a été prospectée entre 2014 et 2016.

Ce foyer a pu être détecté grâce à la forte mobilisation des viticulteurs du Jura (1094 participations sur 3 ans).

Il se situe sur 2 communes de l'AOC Arbois.

Les actions déjà menées :

- Renforcement de la surveillance et des prélèvements par les techniciens sur les zones contaminées pour définir précisément l'étendue de la contamination.

- Réalisation d'une nouvelle tournée de prospection collective, le 18 octobre 2016, avec les viticulteurs d'Arbois, pour les parcelles prospectées en 2014 et 2015.

L'élimination de tous les ceps contaminés devra avoir été réalisée au 31 mars 2017.

Dans un deuxième temps, la prise d'un arrêté préfectoral de lutte obligatoire définira les modalités de surveillance et de lutte.

La flavescence dorée se transmet par l'intermédiaire de la cicadelle FD (scaphoïdeus titanus), très présente dans le vignoble. La lutte contre le vecteur est donc très importante.

La réalisation d'une analyse de risque est conduite par les services de l'Etat (SRAL), la FREDON et, partagée avec les Sociétés de viticulture du Jura et d'Arbois afin de limiter au strict nécessaire les traitements contre le vecteur, tout en respectant les itinéraires techniques de chacun.

Dans l'avenir, la prospection collective devra être poursuivie sur tout le vignoble, sur les bases engagées dès 2014 afin de garantir, en cas d'autres contaminations, la définition de zones de traitement contre le vecteur (la cicadelle) à minima. La prospection collective des vignes et l'arrachage des ceps contaminés sont les clés de voute de la lutte.

L'éradication rapide de la flavescence dorée est, pour le vignoble jurassien, un enjeu majeur pour les années à venir.

Par l'implication de tous et le respect des préconisations d'arrachage des pieds infectés mais aussi de traitement contre le vecteur, on peut éradiquer la flavescence dorée du vignoble jurassien.

Daniel COUSIN

Responsable équipe viticole Chambre d'agriculture du Jura

La filière bois

Le moteur économique mondial peine un peu à retrouver un rythme de croisière entre les sursauts de reprise aux Etats Unis ou en Chine, la perte de vitesse au Moyen Orient et le ralenti en Europe. Mais le marché du bois continue sa progression faisant fi des contrastes qu'il doit affronter.

Malgré les diverses inquiétudes, quelques indicateurs permettent de rester confiant, c'est le cas avec l'index global des grumes de sciage publié par Wood Resources International cabinet de conseil internationalement reconnu. Le Global Sawlog Index Price (GSPI) a progressé de 4.2% au deuxième trimestre. Il s'agit de la plus forte augmentation depuis 2011. Par contre, le même indice européen ne prend que 1.8% sur la même période.

Pour les bois de trituration, l'indice des bois résineux, le Softwood Fiber Price index (SFIP) gagne 2.3% au 2^{ème} trimestre. Là encore, la vision européenne ne donne pas forcément les mêmes résultats en raison d'une parité des monnaies défavorables.

Le Harwood Fiber Price index (HFBI) indice des bois résineux de trituration gagne quant à lui 3.7%. Autre bon résultat au niveau mondial, le marché de la pâte a augmenté de 4.8% en un an.

Pour le bois d'œuvre, Chine et USA demeurent les principaux importateurs, ces derniers atteignant le plus haut niveau en volume importé des dix dernières années avec une forte progression constatée sur le secteur de la construction. Les premiers à en profiter grâce à leur monnaie plus faible sont les pays du Nord, notamment la Finlande.

La demande chinoise quant à elle profite autant à la Russie qu'aux pays scandinaves.

L'organisation européenne des scieries (OES) table de son côté sur une progression de la production totale de 0.1% par rapport à 2016, avec des disparités entre les nations : Allemagne, Norvège et Grande Bretagne étant les principaux bénéficiaires, France et Autriche en stagnation, Suisse, Lettonie et Roumanie en déclin.

Globalement la progression des exportations en direction des USA de la Chine ou du Japon profitent donc plutôt aux pays du Nord, ce qui dégage un peu de pression sur les marchés en Europe de l'Ouest.

Le marché national s'il demeure prudent montre quelques signes optimistes. Tout d'abord le bâtiment a progressé de 2% en octobre (+3% sur la construction neuve et +6.3% de permis de construire délivrés).

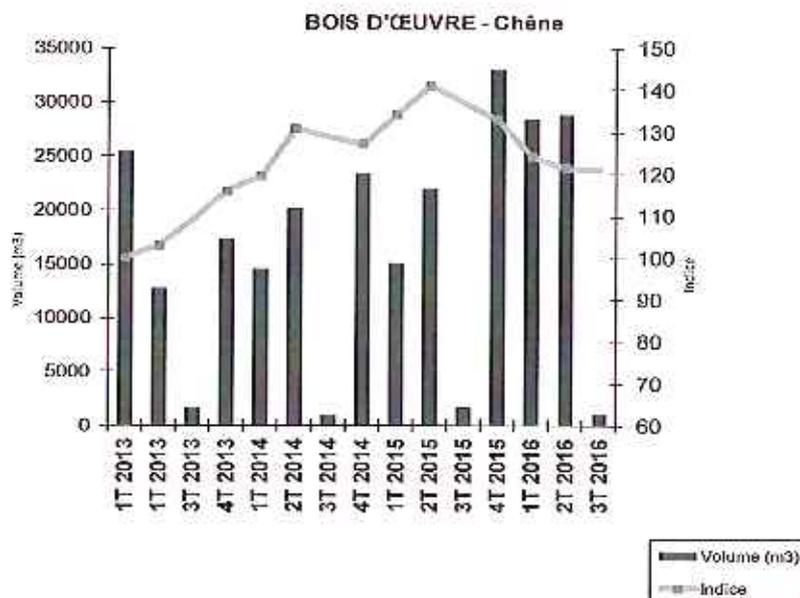
Pour autant l'effet prend un peu de temps à se ressentir sur nos marchés intérieurs, ce qui explique la frilosité de nos scieurs et leur volonté de maintenir une certaine pression sur les prix. Toutefois, les volumes achetés à l'ONF par les scieurs résineux ont progressé de 15% au premier semestre 2016 par rapport au premier semestre 2015 ce qui est encourageant en terme de perspectives d'avenir.

La politique en faveur du bois demeure volontariste, l'opération Le Bois Français est sur la voie du succès. La part de bois français dans les sciages techniques est passée de 33% en 2010 à 41% en 2015. De leur côté, les investissements des industriels du bois sont en constante progression (360M €/an) et représentent le double de la moyenne de l'industrie dans son ensemble, ce qui est plutôt bon signe pour un secteur que l'on a tendance à qualifier de moribond !

Le 7 novembre Stéphane le Foll a annoncé que la participation du ministère de l'agriculture dans le Fonds stratégique de la forêt et du bois serait portée à 28 millions d'euros en 2017, ceci pour un essor de la filière forêt bois. Il est à noter que la capacité d'intervention de l'Etat est quasiment triplée par rapport à 2016.

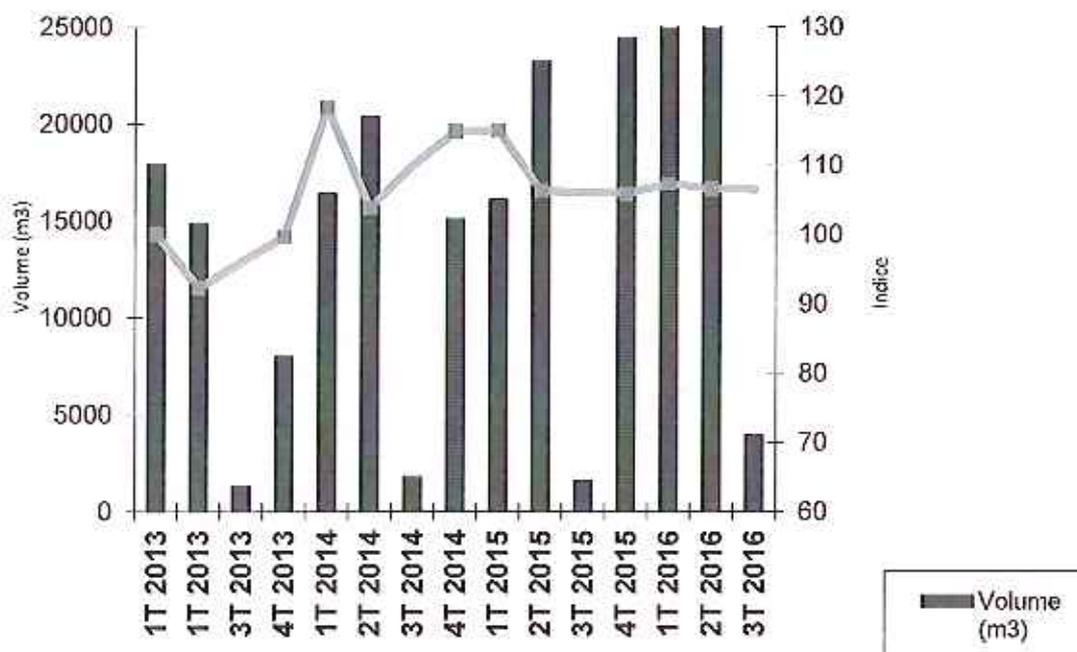
En région :

Le marché du chêne reste sans surprise très porteur, la matière reste toujours aussi recherchée sur les belles qualités. Les ventes d'automne de l'ONF confirment cette tendance. Le marché des sciages progresse légèrement.



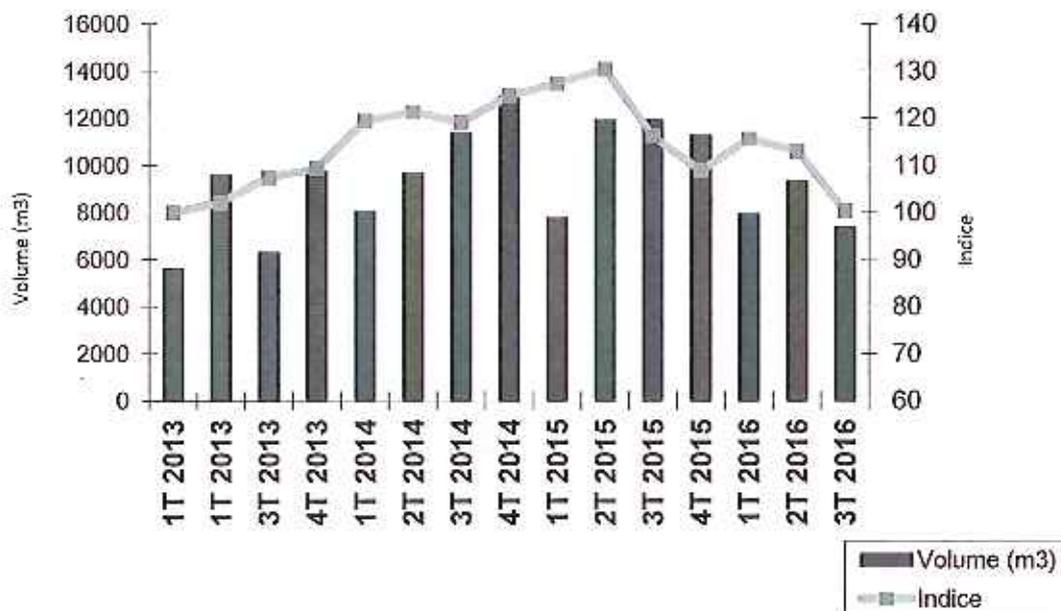
Dans le hêtre, la relative stabilité des prix observée sur les derniers trimestres semble être un peu en berne. Egypte et Magreb sont des marchés fragilisés par l'instabilité politique et le manque de solvabilité se fait ressentir sur ces débouchés importants en volume pour les qualités secondaires.

BOIS D'ŒUVRE - Hêtre

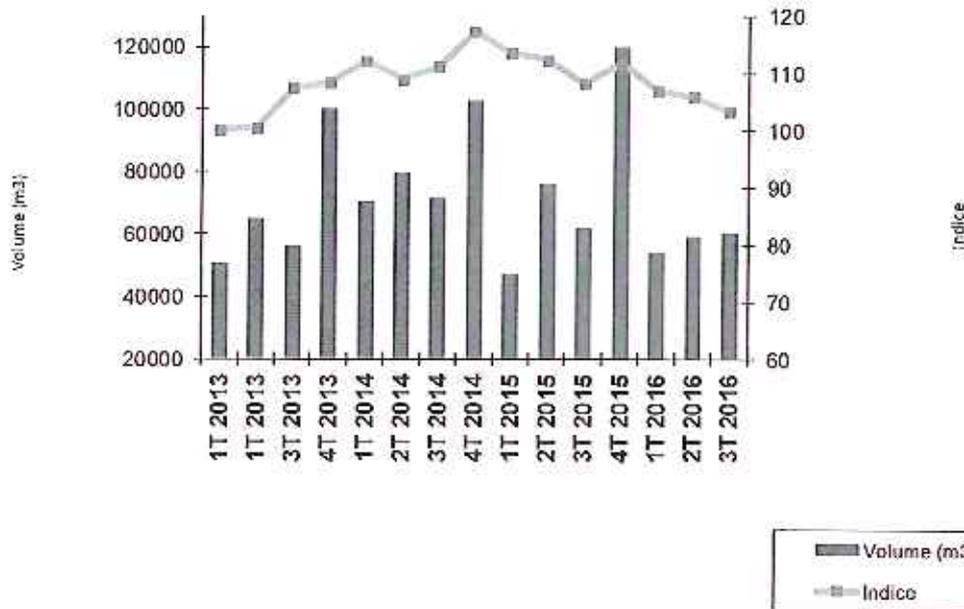


Le marché de la trituration feuillue n'est pas au mieux de sa forme. Un hiver rude pourrait permettre de remettre à plat les stocks de bois et assainir un secteur très lié avec l'évolution du bois énergie également à la peine.

BOIS D'INDUSTRIE- Feuillu

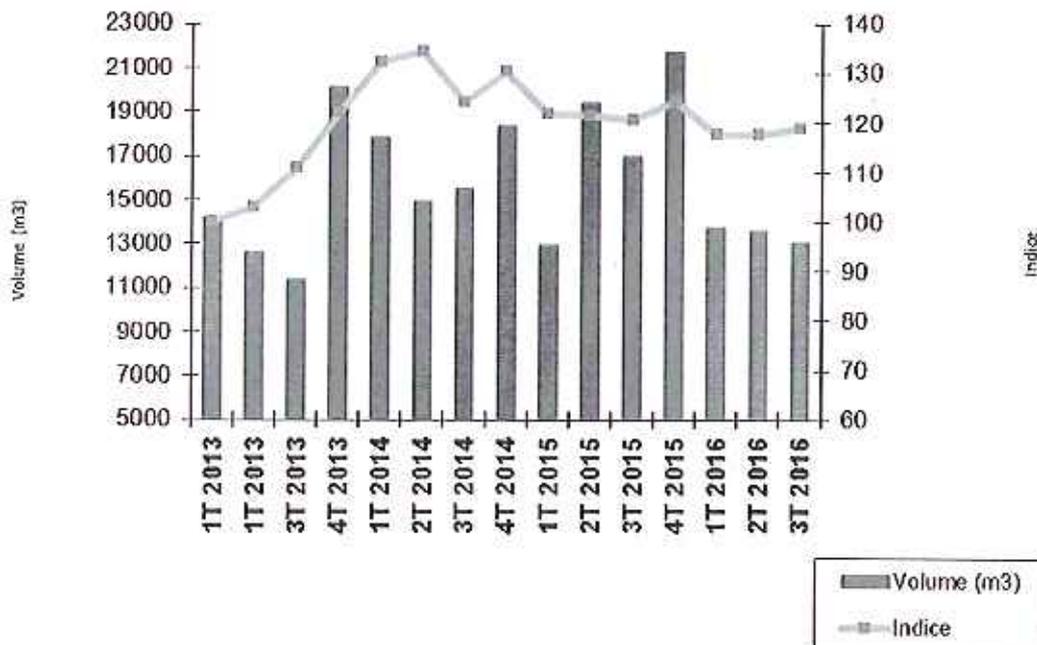


BOIS D'ŒUVRE - Sapin / Epicéa



Jusqu'à présent dans les ventes de bois régionales, le prix d'achat des grumes résineuses n'a connu que de légères baisses depuis 2015. Les scieurs font pression sur les prix à l'achat pour éviter toute hausse et maintenir leurs marges, mais il n'est pas impossible que les perspectives d'embellie liées au bâtiment ne réveillent la concurrence d'ici la fin de l'année et fassent lever sur les prix à la hausse.

BOIS D'INDUSTRIE- Sapin / Epicéa



La demande en bois de papier, bien que moyenne, reste relativement stable tant au niveau des volumes que des prix. Notre région bénéficie de la présence des derniers bastions industriels en la matière, tant sur notre territoire que chez nos proches voisins.

12

13

14

15

16

17

18

19

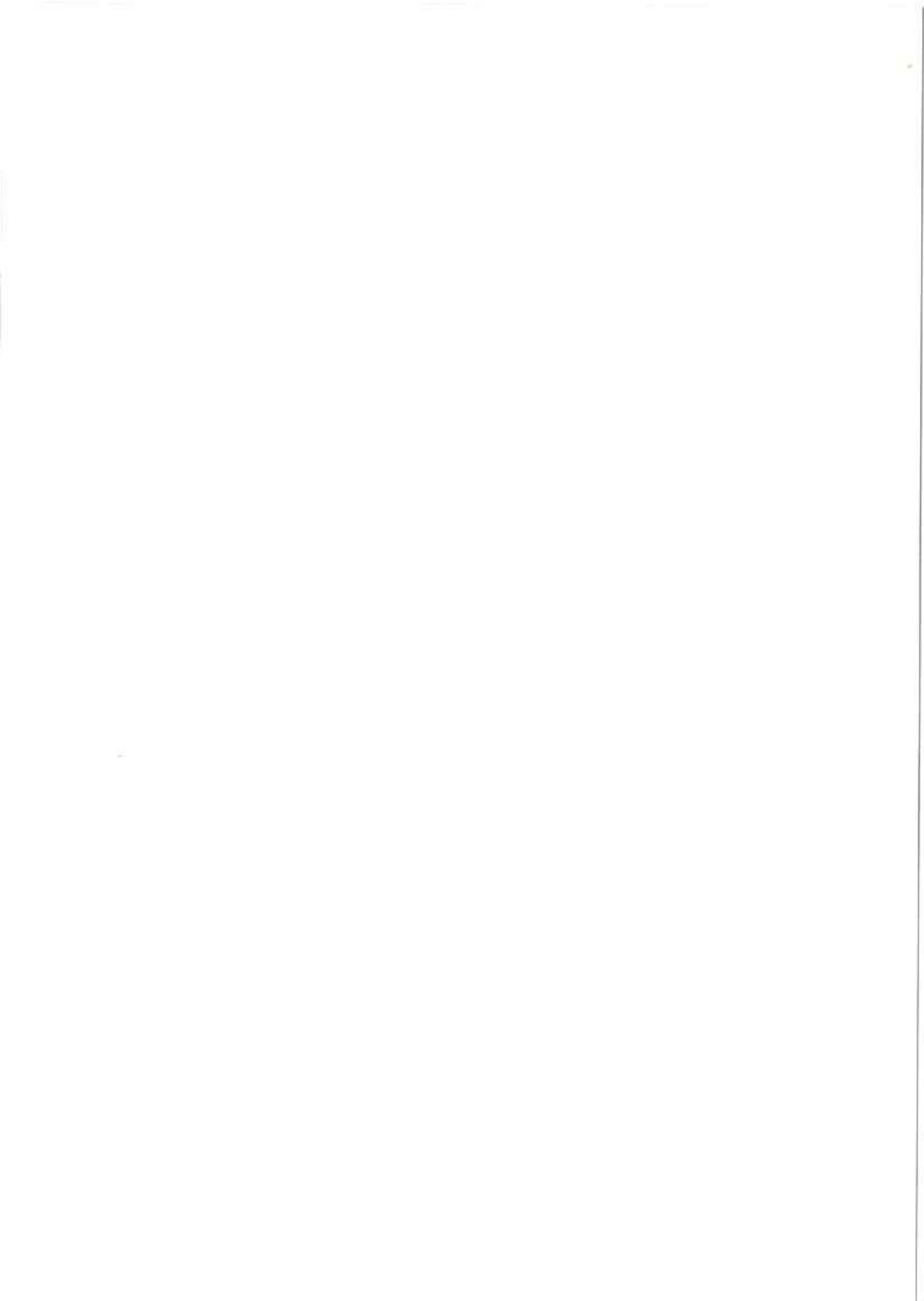
20

21

22

23

24





Siège social
455 rue du colonel de Castellau
B.P. 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
www.franche-comte.chambagri.fr